Manitoba

Rapport annuel 2004-2005

Affaires intergouvernementales et Commerce

La version française de ce rapport annuel se retrouve sur le site Internet
An English version of this Annual Report can be found on the internet at
www.gov.mb.ca/ia

À Son Honneur
L'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre,

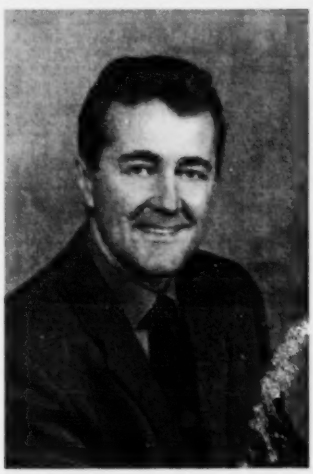

Scott Smith

Manitoba

Affaires intergouvernementales et Commerce

Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8
CANADA

L'honorable Scott Smith
Ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce
Palais législatif, bureau 301
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le ministre,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005.

La durabilité et la santé à long terme de nos collectivités ont été améliorées par plusieurs initiatives entreprises au cours de l'exercice passé. Nous avons renforcé le cadre décisionnel applicable aux municipalités locales par le renouvellement de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la poursuite de l'examen des politiques provinciales d'occupation des sols, la mise en œuvre continue de l'initiative de planification de la région de la capitale, la modernisation de la *Loi sur les élections municipales et scolaires* et l'élargissement des pouvoirs municipaux en vertu de la *Loi sur les municipalités*.

Nous avons étendu notre généreuse aide financière à toutes les municipalités en annonçant la création du Fonds de croissance du Manitoba, tout en continuant d'offrir un éventail d'ententes fédérales-provinciales à coûts partagés en réponse aux priorités en matière de services municipaux et d'infrastructures. Notre portefeuille relatif au développement économique communautaire a été enrichi par la signature d'une nouvelle Entente de partenariat de Winnipeg qui appuiera les efforts de revitalisation d'autres programmes communautaires comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain.

Commerce et Investissement Manitoba a lancé son Initiative de développement des exportations pour aider à bâtir la capacité immédiate à exporter de certaines entreprises manitobaines et à diversifier les connaissances spécialisées et les marchés pour d'autres sociétés de la province. Dans le cadre de cette nouvelle démarche, des conseillers commerciaux travaillent individuellement avec des entreprises et donnent accès au Programme d'aide au commerce, qui soutient la participation à des salons commerciaux et l'élaboration de produits de marketing. Au cours des neuf premiers mois, l'Initiative de développement des exportations a dépassé son objectif de hausse des exportations, en aidant plus de 100 sociétés à s'introduire sur des marchés d'exportation nouveaux ou diversifiés. La croissance globale des exportations en provenance du Manitoba a augmenté et a atteint près de 8 %.

Nous espérons dans l'exercice à venir continuer d'alimenter l'essor engendré en 2004-2005.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie Elliott
La sous-ministre,
Affaires intergouvernementales

Diane Gray
La sous-ministre,
Relations fédérales-provinciales et internationales,
et sous-ministre, Commerce

Table des matières

TITRE — N°DEPAGE

Avant-propos 1

Organigramme 4

Bureaux régionaux 5

SECTION I – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES 6

Administration et finances 7
- Traitement du ministre 7
- Bureau de la sous-ministre 7
- Bureau de Brandon 8
- Gestion des ressources humaines 8
- Services administratifs et financiers 9
- Commission municipale 11

Aménagement du territoire et développement communautaire 12
- Haute direction 12
- Services de planification provinciale 13
- Services de planification communautaire 15

Soutien provincial-municipal 18
- Haute direction 18
- Services d'évaluation 19
- Services consultatifs et financiers aux municipalités 22
- Systèmes d'information 24

Aide financière aux municipalités 27
- Aide financière à la Ville de Winnipeg 27
- Aide financière aux autres municipalités 29
- Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt 31
- Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain 32

Ententes Canada-Manitoba 33
- Programme Infrastructures Canada-Manitoba 35
- Entente de partenariat pour le développement économique 37
- Entente de partenariat économique 38
- Entente de partenariat de Winnipeg 39

Initiatives stratégiques urbaines 40
- Quartiers vivants 40
- Programmes de quartiers 41
- Développement économique communautaire urbain 42
- Initiatives de développement urbain 43

SECTION II – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES 44

Relations fédérales-provinciales et internationales 45
• Relations fédérales-provinciales 45
• Relations canado-américaines et internationales 48
• Éducation internationale 49

Commerce Manitoba 53

Bureau du Manitoba à Ottawa 61

SECTION III – COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS 63

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations 64

SECTION IV – ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE 65

Organisation des mesures d'urgence 66

SECTION V – INFORMATION FINANCIÈRE 69

• État de rapprochement 70
• Sommaire des dépenses 71
• Sommaire des recettes par provenance 82
• Sommaire des dépenses et des effectifs sur cinq ans par autorisation de crédit 83

SECTION VI – AUTRES CRÉDITS 85

• Urgences diverses 86

SECTION VII – ANNEXES 90

A. Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux 91
B. Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées) 93
C. Comités et sociétés de la Couronne 94
D. Activités et réalisations en matière de développement durable 95

Avant-propos

Introduction

Le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce a été créé dans le cadre d'une réorganisation gouvernementale en novembre 2003. La Division du développement économique communautaire des régions rurales et du Nord a été intégrée à ce ministère depuis l'ancien ministère des Affaires intergouvernementales. Dans le cadre du même remaniement, une nouvelle division, Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales, a été créée par le transfert de programmes relevant jusque-là de cinq ministères. Ce regroupement a facilité la coordination des ressources et des connaissances spécialisées en relations internationales au sein du gouvernement du Manitoba et a ainsi permis d'optimiser l'efficacité et l'harmonisation avec les stratégies gouvernementales et de fournir un accès « à guichet unique » et uniforme aux activités internationales du gouvernement.

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) a été annexée au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce en 2004. La responsabilité de l'OMU à l'égard de la coordination et de la gestion globales des préparatifs d'urgence pour l'ensemble du gouvernement et du soutien aux municipalités pour les questions liées à la gestion des urgences s'intègre bien avec d'autres aspects du portefeuille du Ministère.

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, telle qu'elle est définie dans le Budget des dépenses principales de la Province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005. Il reflète donc les crédits ministériels votés par l'Assemblée législative. Le rapport contient des renseignements sur le rendement financier et les écarts, au niveau des postes principaux et secondaires, pour ce qui a trait aux objectifs du ministère et à ses résultats. Est également inclus un tableau des dépenses et des effectifs rajustés du ministère pour les cinq dernières années.

Rôle et mission

La mission du ministère est d'aider les Manitobains à bâtir des collectivités et des quartiers sains, durables et productifs. Le ministère joue un rôle de chef de file et travaille en collaboration avec les entreprises et les Manitobains des collectivités urbaines, rurales et du Nord pour que ces dernières soient des lieux d'épanouissement. Les clients du ministère sont notamment des particuliers, les administrations locales, les groupes communautaires et les entreprises.

Le ministère établit un cadre législatif, financier et stratégique ainsi qu'une structure de planification visant à soutenir des administrations locales démocratiques, comptables, efficaces et rentables et à faciliter le développement économique durable de nos collectivités ainsi qu'une gestion coordonnée et efficace des urgences. Il fait la promotion des possibilités d'investissement et aide les sociétés manitobaines (en particulier les fournisseurs de produits et services) à devenir capables d'exporter et de s'introduire sur de nouveaux marchés. En vertu de ce cadre, le ministère exécute des programmes visant à répondre à des besoins précis dans les domaines suivants : formation, conseils réguliers, analyse technique, promotion et financement relatifs à la revitalisation et à l'aménagement des collectivités et des quartiers, développement de l'infrastructure, aménagement des terres, gestion des affaires locales, préparation, intervention et rétablissement dans le domaine des urgences, commerce et investissement.

Se distinguant par un intérêt général envers la promotion du bien-être de nos résidants, de nos entreprises et de nos collectivités, le ministère joue un rôle de directeur en préconisant la satisfaction des besoins des collectivités et des quartiers et sert de catalyseur et de coordonnateur pour l'action. Le ministère défend également les intérêts du Manitoba sur le plan international. Il assure la promotion de relations intergouvernementales et de partenariats stratégiques entre le secteur privé et les organisations non gouvernementales.

Responsabilités législatives

Le ministre offre des services et des programmes en vertu des Lois codifiés du Manitoba (conformément aux annexes M et R du décret 404/2004) :

Charte de la Ville de Winnipeg (L.M. 2002, c. 39)
Loi sur la Corporation du Centre des congrès (L.M. 1988-89, c. 39)
Loi sur l'élection des autorités locales
Loi sur les districts d'administration locale
Loi sur les municipalités
Loi sur l'évaluation municipale
Loi sur l'administration municipale
Loi sur la Commission municipale
Loi sur le rajustement des dettes municipales
Loi sur le temps réglementaire
Loi sur l'aménagement du territoire (sauf la Partie IX)
Loi sur les offices régionaux de gestion des déchets
Loi sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats
Loi sur la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Loi sur les subventions inconditionnelles
Loi sur les mesures d'urgence
Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911

Structure organisationnelle

La structure organisationnelle du ministère est présentée dans l'organigramme et sur la carte jointe qui illustre le système de prestation régionale. Les activités ministérielles s'articulent autour de cinq secteurs fonctionnels :

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif pour l'aménagement efficace du territoire, qui étaie toutes les décisions provinciales et locales sur l'aménagement, et de la prestation de conseils et de services d'aménagement aux collectivités dans l'ensemble du Manitoba.
- La Division du soutien provincial-municipal appuie l'ensemble des 199 municipalités manitobaines en leur fournissant des services de consultation, de l'aide financière, des lois habilitantes ainsi qu'un cadre stratégique permettant aux administrations locales d'intervenir de façon efficace et rentable.
- La Division des initiatives stratégiques urbaines est responsable de la coordination et de l'élaboration avec la collectivité de programmes et de politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, ainsi que de l'appui aux efforts de revitalisation des centres-villes et de quartiers désignés des villes de la province, par des initiatives comme Quartiers vivants, Renforcement des collectivités et les Initiatives de développement urbain.
- La Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales fournit des conseils stratégiques concernant la gestion des rapports avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, coordonne une démarche gouvernementale visant à favoriser et à promouvoir les intérêts du Manitoba aux États-Unis et appuie les entreprises sur le plan international dans leurs efforts pour devenir capables d'exporter, tout en soutenant les établissements d'enseignement dans leur travail de promotion des possibilités d'enseignement et de formation à l'échelon international.
- L'OMU Manitoba assure la coordination des préparatifs d'urgence au sein du gouvernement et collabore avec les partenaires des administrations fédérale et municipales et du secteur privé pour bâtir un système plus solide et mieux coordonné de protection civile au Manitoba. L'OMU est active dans tous les aspects des préparatifs d'urgence – atténuation, préparation, intervention et rétablissement – et est responsable de l'exécution du Programme d'aide financière aux sinistrés.

Outre ces fonctions essentielles, le ministère supervise les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba et l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), ainsi que l'Entente de partenariat de Winnipeg. Plusieurs commissions et comités relèvent également du ministère.

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE MANITOBA
BUREAUX RÉGIONAUX

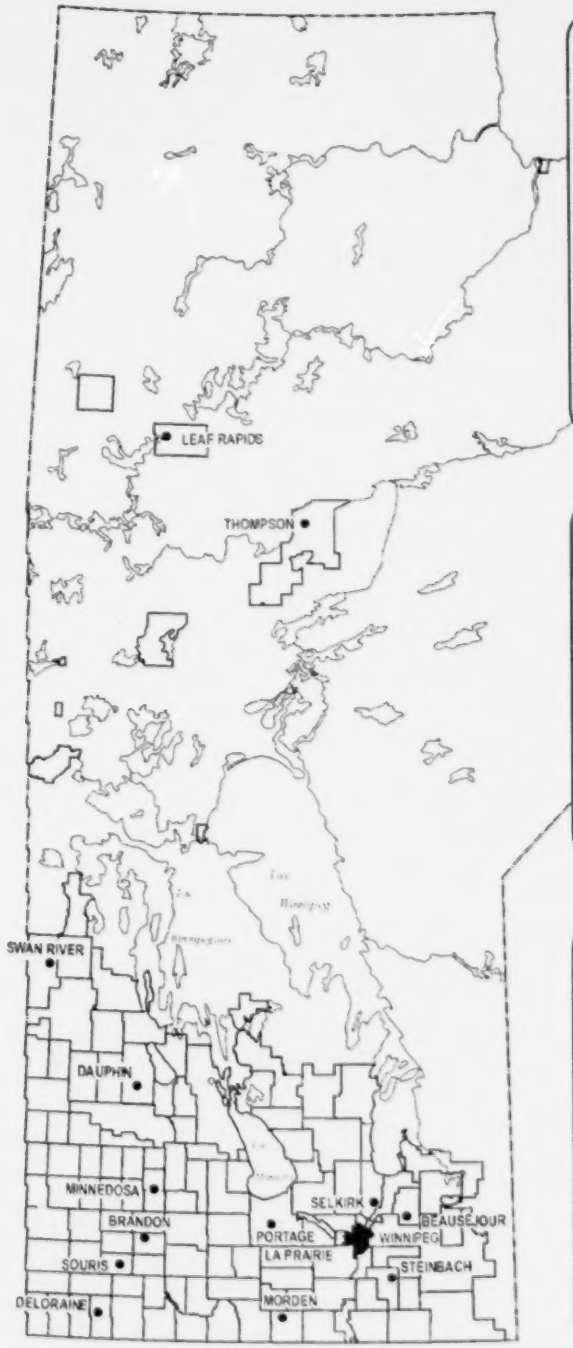

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE
BUREAU DE WINNIPEG

- Administration et finances
- Commission municipale
- Aménagement du territoire et développement communautaire
- Soutien provincial-municipal
- Ententes Canada-Manitoba
- Initiatives stratégiques urbaines
- Commerce et relations fédérales-provinciales et internationales
- Organisation des mesures d'urgence

AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE
BUREAUX REGIONAUX - SERVICES

LÉGENDE

- ▲ Évaluation
- ✦ Services de planification communautaire
- ✱ Leaf Rapids Town Properties
- ★ Services consultatifs et financiers aux municipalités

BUREAUX RÉGIONAUX - SERVICES

BEAUSEJOUR		✦	
BRANDON	▲	✦	★
DAUPHIN	▲	✦	
DELORAINE		✦	
LEAF RAPIDS			✱
MINNEDOSA	▲		
MORDEN	▲	✦	
PORTAGE LA PRAIRIE	▲	✦	
SELKIRK	▲	✦	
SOURIS	▲		
STEINBACH	▲	✦	
SWAN RIVER	▲		
THOMPSON	▲	✦	

SECTION I
AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

Administration et finances

La Division conseille le ministre et le personnel chargé du portefeuille, leur fournit un soutien administratif, fait des recommandations sur la gestion des ressources humaines et dirige les services administratifs et financiers. Ces services sont répartis entre le Cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre, le bureau de Brandon et la direction chargée des services administratifs et financiers et des ressources humaines. Cette Division englobe également la Commission municipale.

Traitement du ministre

Le ministre assure le leadership relativement à l'entretien et l'enrichissement des partenariats directs établis par la Province avec les municipalités ainsi qu'avec les organisations qui s'occupent d'aménagement du territoire, de gestion des ressources et de développement économique. Il fournit de l'orientation pour que les objectifs du ministère soient atteints.

1(a) Traitement du ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	20,7	1,00	29,4	(8,7)	

Bureau de la sous-ministre

Le bureau de la sous-ministre informe et conseille le ministre et son personnel sur les questions délicates afin d'assurer une communication libre et continue entre la Province et ses partenaires municipaux, et entre le ministère et ses groupes variés de clients. Le bureau continue de mettre en application les décisions stratégiques prises par le ministre et oriente les activités menées par les directions du ministère. Il fournit également des services administratifs au Cabinet du ministre.

1(b) Bureau de la sous-ministre

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	470,3	8,00	444,8	25,5	
Total des autres dépenses	78,7	0,00	80,1	(1,4)	
TOTAL	549,0	8,00	524,9	24,1	

Bureau de Brandon

Ouvert en 1989, le bureau de Brandon permet aux habitants de l'Ouest du Manitoba d'accéder directement aux services du gouvernement. Ce bureau d'accès facile offre des renseignements sur les programmes du gouvernement et dirige les clients vers des personnes-ressources au sein des divers ministères et organismes gouvernementaux.

1(c) Bureau de Brandon

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	137,7	3,00	166,7	(29,0)	
Total des autres dépenses	51,6	0,00	53,1	(1,5)	
TOTAL	189,3	3,00	219,8	(30,5)	

Gestion des ressources humaines

La section des services centralisés des ressources humaines fait des recommandations à la haute direction sur tous les aspects de la gestion des ressources humaines et veille à ce que les besoins en personnel du ministère à long terme et à court terme soient satisfaits, dans les limites fixées par les lois qui régissent la Commission de la fonction publique et par les lignes directrices établies par celle-ci. Les divers aspects de son travail sont le recrutement et la sélection, la classification des postes, les évaluations du rendement, les relations du travail, la planification des ressources humaines, la formation et le perfectionnement, le counselling et les programmes de santé et sécurité au travail. La sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux est chargée de tout ce qui concerne la rémunération des employés.

Principales activités en 2004-2005

- Poursuite du processus de délégation, par la Commission de la fonction publique, du recrutement, de la sélection et de la classification, à titre de section centralisée. Les activités de recrutement ont permis de combler 34 postes. Par ailleurs, on compte treize nominations dans le cadre du Service STEP et trois autres en vertu du programme Transition jeunesse. Onze examens de la classification ont été réalisés.

- Prestation de services de rémunération complets visant environ 374 employés du ministère des Affaires intergouvernementales et 2 474 employés au total, par l'intermédiaire de la sous-section centralisée de la paie et des avantages sociaux.

- Prestation de conseils et d'encadrement sur les questions liées à la paie et à l'administration.

- Participation de 21 employés à divers cours de formation offerts par la Direction du perfectionnement et de la formation, qui fait partie de la Commission de la fonction publique. De plus, 32 employés ont reçu de l'aide du ministère pour suivre des cours leur ouvrant de meilleures perspectives de carrière.

- Participation à des programmes de stages en gestion et à des programmes externes de perfectionnement en leadership.

- Administration et interprétation des ententes liées aux relations du travail pour en assurer l'application uniforme. Prestation de conseils au personnel de supervision et de gestion sur l'application des dispositions contractuelles et sur les questions liées aux relations du travail.

- Participation au Comité de consultation patronale-syndicale du ministère afin d'améliorer les relations patronales-syndicales.

- Participation aux activités de planification des ressources humaines; contribution à la détermination des problèmes et aux solutions.

- Réalisation d'entrevues d'embauchage et de fin d'emploi pour détecter les améliorations possibles.

- Achèvement de l'évaluation organisationnelle et poursuite de la mise en œuvre de compétences afin d'harmoniser les objectifs du ministère, ses valeurs, son recrutement, sa planification de la relève et ses stratégies de gestion du rendement. Élaboration de plans de formation et de perfectionnement axés sur les compétences, avec notamment des analyses des emplois et des calendriers.

- Élaboration de stratégies de relève en réponse aux problèmes liés au vieillissement de l'effectif et à l'effet des départs à la retraite.

- Recours à des stratégies de prise de contact afin d'accroître le nombre de membres des groupes visés par l'équité en matière d'emploi qui travaillent pour le Ministère.

1(d) Services de gestion des ressources humaines

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	144,2	4,00	138,4	5,8	
Total des autres dépenses	26,3	0,00	26,3	0,0	
TOTAL	170,5	4,00	164,7	5,8	

Services administratifs et financiers

Cette section fournit au ministère des services de soutien centralisés essentiels pour son fonctionnement, y compris les fonctions de contrôle, de comptabilité, d'information financière et de coordination du budget, ainsi que des services administratifs. Elle est également chargée, en vertu de la *Loi sur la gestion des finances*, de la coordination centrale permettant de veiller à l'intégrité financière des systèmes d'information de gestion. Le personnel doit aussi interpréter les directives et les règlements de Finances Manitoba.

Principales activités en 2004-2005

- Gestion du compte en fiducie du ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, dans lequel les encaissements se sont élevés à quelque 7,2 millions de dollars (M$) et les déboursements à environ 7,5 M$.

- Traitement de dépenses s'élevant au total à environ 132,6 M$. Gestion d'un système de perception et de dépôt des recettes représentant un total de 8,7 M$.

- Coordination et intégration des renseignements financiers nécessaires à la rédaction du Budget des dépenses et du Budget des recettes, d'un supplément aux prévisions budgétaires, du rapport annuel, du document expliquant les écarts budgétaires dans les comptes publics et des prévisions trimestrielles des revenus et des dépenses.

- Coordination de l'exploitation et de l'entretien d'un parc d'environ 74 véhicules.

- Coordination des demandes de divulgation déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À la fin de l'exercice, 29 demandes avaient été présentées à l'agent responsable et traitées.

- Préparation de rapports financiers pour la haute direction et administration des règlements administratifs sur le dégrèvement de l'impôt foncier des soldats.

- Apport d'un soutien continu au logiciel SAP au sein du ministère. Consultations techniques, examen et révision de tous les principes et méthodes se rattachant aux processus opérationnels rendus nécessaires par le système SAP.

- Prestation de services de gestion de l'immobilier et de comptabilité pour la Leaf Rapids Town Properties Ltd.

- Suivi et mise à jour du plan d'activités des Services en langue française et coordination de ces services.

- Coordination des activités d'approvisionnement du ministère et représentation du ministère au sein des comités pertinents.

- À titre de membre du Comité directeur sur la *Loi sur le développement durable*, d'autres comités y afférant et du Conseil de l'approvisionnement, le ministère a participé à l'élaboration de lignes directrices sur le développement durable pour le gouvernement. Ces lignes directrices serviront de fondement à l'incorporation du développement durable aux activités futures du ministère. Un résumé des activités et des réalisations du ministère en matière de développement durable est joint à l'annexe D.

1(e) Services administratifs et financiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	472,2	8,10	467,1	5,1	
Total des autres dépenses	175,4	0,00	185,7	(10,3)	
TOTAL	647,6	8,10	652,8	(5,2)	

Commission municipale

La Commission municipale est un organisme quasi judiciaire qui entend les demandes et les appels et qui rédige des rapports et fait des recommandations concernant les administrations locales.

Compte tenu de sa nature quasi judiciaire, la Commission fonctionne de façon indépendante et n'est rattachée au ministère que pour des raisons administratives. Son rapport annuel est préparé séparément et porte sur l'année civile.

1(f) Commission municipale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	555,4	9,00	788,4	(233,0)	
Total des autres dépenses	217,5	0,00	243,6	(26,1)	
TOTAL	772,9	9,00	1 032,0	(259,1)	

Aménagement du territoire et développement communautaire

Vue d'ensemble

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire est responsable de la création et de la gestion d'un cadre stratégique et législatif efficace d'aménagement du territoire dans la province, cadre qui constitue le fondement de toutes les décisions provinciales et locales dans ce domaine. La Division est également responsable de la prestation directe de services d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba. Elle exécute ces services par l'intermédiaire de deux directions : la Direction des services de planification provinciale et la Direction des services de planification communautaire.

La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire contribue au mandat général du ministère en faisant en sorte que les collectivités soient bien planifiées de manière à constituer un cadre de vie sain et à attirer des emplois et des investissements. En 2004-2005, elle a axé son travail sur le renforcement des bases de la planification dans la province.

Plusieurs initiatives clés sont décrites plus en détail dans la section consacrée à chaque direction. Mentionnons notamment : une révision complète de la *Loi sur l'aménagement du territoire*; l'examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols*; l'élaboration continue de l'initiative de planification de la région de la capitale; l'amélioration des pratiques de planification dans la province par la tenue d'une conférence sur la planification au Manitoba et par l'adjudication des prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire; la prestation de services professionnels d'aménagement aux collectivités de l'ensemble du Manitoba.

Haute direction

Le bureau de la sous-ministre adjointe coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services dans les domaines de l'élaboration et de l'application des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial, de la planification régionale, du développement communautaire, de l'autorisation des lotissements et de la législation provinciale sur l'aménagement. La mission du bureau de la sous-ministre adjointe est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires pour ce qui est de l'aménagement du territoire et du développement communautaire et des questions connexes.

2(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	159,8	2,00	153,4	6,4	
Total des autres dépenses	24,7	0,00	29,5	(4,8)	
TOTAL	184,5	2,00	182 9	1,6	

Services de planification provinciale

Les Services de planification provinciale élaborent et administrent le cadre stratégique et législatif provincial qui sert de fondement à un aménagement du territoire efficace au Manitoba. Ils contribuent par ailleurs à la salubrité et à la viabilité des collectivités en participant à des projets stratégiques d'aménagement du territoire.

Principales activités en 2004-2005

Les Services de planification provinciale sont responsables de l'examen des règlements relatifs à l'aménagement, des opérations de lotissement et des propositions d'annexion pour le compte de la Province. La Direction sert également de secrétariat à la Commission interministérielle d'aménagement, formée des sous-ministres des ministères responsables des questions liées à l'aménagement. En 2004-2005, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- *Examen de règlements de plans d'aménagement et de modifications connexes :* Les Services de planification provinciale ont coordonné 113 examens de nouveaux règlements de plans d'aménagement et de modifications de règlements existants, en consultation avec d'autres ministères et organismes. La Direction a fait des recommandations au ministre sur la conformité de ces règlements avec le *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* et d'autres règlements provinciaux.

- *Examen des demandes de lotissement :* Les Services de planification provinciale sont responsables de l'évaluation et de l'examen des demandes de lotissement au sujet desquelles des problèmes ou des préoccupations ont été mis en évidence pendant le processus d'examen local ou provincial. Quelque 27 demandes de lotissement ont été déférées aux Services de planification provinciale en vue d'une analyse et d'une recommandation (pour l'approbation ou le rejet). Les Services s'efforcent de régler les différends entre le requérant et les organismes ou les parties concernées.

- *Représentation des intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire au cours d'audiences :* Les Services de planification provinciale sont autorisés à comparaître et à présenter des observations en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* à diverses audiences consacrées aux règlements sur les plans de développement, aux règlements de zonage et aux lotissements. En 2004-2005, les Services de planification provinciale ont représenté les intérêts provinciaux à sept audiences.

- *Examens de limites municipales :* Propositions d'annexion, de fusion et d'expansion - Les Services de planification provinciale ont coordonné l'examen provincial de onze propositions déposées par des municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités*. La Direction a consulté d'autres ministères et, lorsque cela a été possible, a résolu partiellement ou complètement les questions en suspens avec les municipalités concernées. La Direction a préparé des rapports à l'intention de la Commission municipale et, après chaque approbation de proposition, a élaboré le projet de règlement sur les limites municipales correspondant.

- *Commission interministérielle d'aménagement :* Les Services de planification provinciale ont aidé la Commission interministérielle d'aménagement à s'acquitter de son mandat relativement à la consultation et la coordination interministérielles et inter-organismes concernant toutes les propositions locales liées à l'aménagement, comme les plans d'aménagement, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.

- *Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal :* La Direction des services de planification provinciale supervise l'Entente sur la qualité de l'eau du lac Shoal au nom de la Province. L'Entente sur le lac Shoal a été signée en juin 1989 par le Manitoba, la Ville de Winnipeg et la bande indienne n° 40 du lac Shoal. Elle est entrée en vigueur le 18 septembre 1990, à la ratification d'une entente quinquennale parallèle entre la bande n° 40 et le gouvernement du Canada. Sa durée est de 60 ans. Les principaux objectifs de l'Entente sont de préserver et de maintenir la qualité de l'eau potable alimentant Winnipeg et de doter la bande indienne n° 40 d'une assise économique.

L'Entente de 1989 a donné lieu à l'établissement d'un fonds en fiducie de 6 000 000 $ (3 000 000 $ de la Ville et autant de la Province) afin d'aider la Première nation à gérer certaines activités dans la réserve. Le fonds en fiducie est administré par une société de fiducie au nom des trois parties. La Première nation touchera les revenus annuels du fonds pendant 60 ans, jusqu'à ce que l'Entente prenne fin, à condition qu'elle s'acquitte de ses obligations en vertu de cette dernière.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Entente en septembre 1990, tous les revenus du fonds en fiducie ont été versés à la Première nation (soit, au total, 7 792 000 $ au 31 décembre 2004).

Faits saillants en 2004-2005

Les Services de planification provinciale ont coordonné plusieurs initiatives importantes en matière de politique qui visent à renforcer le cadre d'aménagement du territoire au Manitoba et dans la région de la capitale.

- *Examen des lois sur l'aménagement :* Les Services de planification provinciale ont poursuivi la révision des lois de la Province relatives à l'aménagement afin d'actualiser et de rationaliser le processus en la matière. Des consultations supplémentaires ont eu lieu et une nouvelle version révisée de la *Loi sur l'aménagement du territoire* a été préparée en vue de sa présentation devant la Législature, comme projet de loi, à la session de printemps.

- *Examen des politiques relatives à l'aménagement du territoire provincial :* Un examen du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* 184/94 a été amorcé en 2001-2002. Les politiques provinciales d'occupation des sols établissent un cadre favorisant une prise de décision intégrée et durable dans ce domaine au Manitoba. La première phase de l'examen, axée sur une consultation interministérielle, est achevée; des propositions de modifications aux politiques actuelles ont été formulées et sont en cours d'examen avec certains ministères. Des consultations publiques seront menées en 2005-2006 et seront suivies de la préparation d'une version révisée du règlement.

- *Région de la capitale :* En octobre 2003, le Comité consultatif sur la planification régionale a mis fin à ses consultations publiques et a présenté à la Province son rapport final intitulé *Partenariat pour l'avenir - Travaillons ensemble à bâtir la région de la capitale manitobaine*. Le Comité de la région de la capitale, qui est formé de maires et de préfets de la région de la capitale ainsi que de deux représentants de la Province, s'est réuni à plusieurs reprises pour partager de l'information et pour débattre de questions d'intérêt régional, en particulier la nouvelle version proposée de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, le projet de loi intitulé *Loi sur la protection des eaux* et des améliorations à la législation sur l'environnement. Le Ministère s'est engagé à allouer des ressources financières et humaines pour soutenir un outil de planification par ordinateur appelé MetroQUEST qui facilitera l'élaboration et l'évaluation de divers scénarios en matière d'aménagement.

- *Ville de Winnipeg (dispositions concernant l'aménagement) :* Les Services de planification provinciale ont aidé la Ville de Winnipeg concernant des questions de planification et d'aménagement.

- *Conférence 2005 sur la planification au Manitoba* : En 2004-2005, la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a animé la conférence 2005 sur la planification au Manitoba, qui s'est tenue au Keystone Centre, à Brandon, du 9 au 11 février. Il s'agissait d'une initiative menée conjointement avec le district d'aménagement de la région de Brandon, le district d'aménagement du Mid-West et d'autres organismes partenaires comme l'Association des municipalités du Manitoba, la Manitoba Building Officials Association, le Manitoba Professional Planners Institute et la Manitoba Municipal Administrators Association, le département de planification urbaine de l'Université du Manitoba et l'Université de Brandon. La conférence, dont le thème était « Framing our Future -- Managing Change » (Préparer notre avenir – la gestion du changement), a attiré quelque 350 délégués.

- *Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire* : Les Services de planification provinciale ont coordonné les troisièmes Prix manitobains d'excellence en aménagement du territoire. Décernés par un jury de spécialistes et remis par le ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce, ces prix reconnaissent et mettent en évidence des exemples exceptionnels de pratiques de planification au Manitoba. En 2004-2005, deux prix d'excellence ont été décernés, et un projet de planification a reçu une mention honorable.

2(b) Services de planification provinciale

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	348,0	5,00	337,8	10,2	
Total des autres dépenses	115,8	0,00	204,7	(88,9)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(117,6)	0,00	(171,1)	53,5	
TOTAL	346,2	5,00	371,4	(25,2)	

Services de planification communautaire

La Direction des services de planification communautaire soutient le développement de collectivités saines et durables en offrant des services régionaux dans le domaine de l'aménagement et du développement communautaire. À partir des neuf bureaux régionaux répartis dans tout le territoire et aidés par le bureau de Winnipeg, la Direction assure la prestation de services d'aménagement professionnels et techniques à l'intention des administrations locales chargées de l'aménagement, des collectivités du Nord et du public. Elle s'acquitte par ailleurs des responsabilités qui sont déléguées à son personnel en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Loi sur les municipalités*.

Principales activités en 2004-2005

- Le personnel a fourni des services professionnels et techniques aux municipalités et aux districts d'aménagement qui préparent des plans d'aménagement, des règlements de zonage ainsi que des modifications à ces derniers. En 2004-2005, il a contribué à la préparation et à l'adoption de 227 règlements relatifs à l'aménagement. Ces règlements assurent le contrôle local de l'usage et de l'aménagement du territoire.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à des organismes provinciaux et des administrations locales pour la mise en application de principes de développement durable au cours du processus d'aménagement et de développement.

- La Direction a continué de travailler en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba afin d'offrir des services d'aménagement du territoire et de planification stratégique aux collectivités du Nord qui ne sont pas constituées en corporations. En 2004-2005, elle a entrepris de grands projets de planification dans six collectivités du Nord.

- La Direction a fourni des conseils et de l'aide à d'autres ministères et organismes provinciaux sur des questions liées à l'usage et l'aménagement du territoire. En 2004-2005, le personnel a étudié 159 propositions en vue de l'attribution ou de l'aménagement de terres domaniales et a transmis des commentaires à Conservation Manitoba.

- Le personnel a fourni aux municipalités de l'aide en matière de règlement extrajudiciaire des différends pour des questions d'aménagement et de développement, de restructuration municipale et de modifications des limites municipales. L'objectif était de faciliter la résolution à l'échelon local des différends intermunicipaux et d'éviter ainsi des demandes à la Commission municipale et des audiences devant cette dernière.

- Le personnel a traité 771 nouvelles demandes de lotissement en vertu des pouvoirs délégués par la *Loi sur l'aménagement du territoire*. Le personnel a également traité dix demandes dans le Nord du Manitoba au nom du ministère des Affaires autochtones et du Nord et examiné 113 demandes présentées à la Commission du district d'aménagement de la région de Brandon, à la Commission du district d'aménagement de la région de Selkirk et à la Commission du district d'aménagement de la région de Lac-du-Bonnet.

- En 2004-2005, 54 règlements régissant la fermeture de routes et de réserves publiques ont été examinés et approuvés au nom du ministre. Les pouvoirs décisionnels relatifs aux règlements de cette nature ont été délégués aux cadres supérieurs chargés de la planification régionale.

- Le personnel régional a participé à l'examen de propositions de grands projets d'élevage par le processus de comités chargés de l'analyse technique en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. En 2004-2005, il a contribué à 18 nouveaux rapports d'analyse technique préparés en vue d'un examen par les conseils municipaux.

- Le personnel de la Direction a fourni des services consultatifs aux districts d'aménagement et aux municipalités sur des questions d'aménagement liées à des projets d'élevage dans le cadre de l'Initiative de gestion du bétail du Manitoba. Cette initiative vise à ce que l'expansion du secteur de l'élevage se fasse selon le principe du développement durable, afin d'assurer la protection de l'environnement et l'optimisation des avantages socioéconomiques pour les collectivités du Manitoba et pour la province en général.

- Le personnel a soutenu la Direction des services de planification provinciale dans les examens en cours des lois du Manitoba sur l'aménagement du territoire, des politiques provinciales d'occupation des sols et de l'initiative concernant la région de la capitale.

Faits saillants en 2004-2005

- En 2004-2005, la Direction a contribué à l'élargissement d'un nouveau district d'aménagement; il y a désormais 44 districts touchant 142 municipalités membres. Les districts d'aménagement ont un rôle essentiel dans la préparation de réponses efficaces aux problèmes d'aménagement du territoire et des collectivités.

- Le personnel a continué d'aider les collectivités à renforcer leur capacité à régler les questions de développement et d'aménagement du territoire en proposant aux responsables municipaux, élus et nommés, des occasions d'apprentissage et de formation. La Direction a également contribué à l'organisation de la conférence annuelle sur la planification au Manitoba, qui comprenait des activités pédagogiques et de partage de l'information pour les représentants élus et nommés jouant un rôle dans l'aménagement.

- En vertu du Programme d'aide à l'aménagement communautaire, la Direction a versé en 2004-2005 un total de 51 639 $ à 10 municipalités et districts d'aménagement pour les aider à préparer ou à actualiser les règlements locaux relatifs à l'aménagement.

- Le personnel de la Direction a joué un rôle important au sein du comité interministériel dirigé par le ministère de la Gestion des ressources hydriques dans l'élaboration d'une stratégie de gestion des nutriments relative au projet de loi intitulé *Loi sur la protection des eaux*.

Résumé des services de planification par bureau régional (2004-2005) [1]

Bureau régional	Plans d'amén. et modific	Règlements de zonage et modific.	Autres règlements	Lotisse-ments	Analyses techniques des projets d'élevage	Examens liés aux terres domaniales
Beauséjour	13	16	18	90	0	38
Brandon	9	26	11	99	4	1
Dauphin	2	10	11	81	0	6
Deloraine	1	9	4	21	3	0
Morden	4	36	9	149	1	0
Portage	6	29	4	80	1	3
Selkirk	8	21	0	170	0	26
Steinbach	5	23	9	192	9	6
Thompson	3	6	1	12	0	79
TOTAL	**51**	**176**	**67**	**894**	**18**	**159**

[1] Les chiffres correspondent aux nouvelles initiatives et n'englobent pas les dossiers déjà ouverts l'année précédente.

2(c) Services de planification communautaire

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	2 753,3	48,00	2 996,8	(243,5)	
Total des autres dépenses	749,7	0,00	1 033,3	(283,6)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(278,1)	0,00	(556,4)	278,3	
TOTAL	3 224,9	48,00	3 473,7	(248,8)	

Soutien provincial-municipal

Faits saillants en 2004-2005

- Achèvement de l'examen de la législation sur l'élection des autorités locales, qui visait à actualiser et à rationaliser le processus électoral local et qui a mené au projet de loi intitulé *Loi sur les élections municipales et scolaires.*

- Apport d'aide stratégique, technique et autre à l'appui de la fusion du village de Powerview et de la ville de Pine Falls, laquelle appartenait à une société, afin de former la nouvelle ville de Powerview-Pine Falls à compter du 1er mai 2005.

- Participation à la mise en œuvre de l'évaluation générale de 2006, qui consiste à actualiser toutes les évaluations foncières en fonction des valeurs marchandes de 2003 de manière à assurer l'équité du régime d'imposition foncière. La *Loi sur l'évaluation municipale* exige que des réévaluations soient effectuées tous les quatre ans.

Haute direction

Le bureau de la sous-ministre adjointe coordonne la mise en œuvre des programmes au sein de la Division. Ses membres orientent le personnel de la Division pour ce qui a trait à la prestation des programmes et des services à l'intention des administrations locales dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la consultation, des finances, de l'évaluation foncière et du traitement des données. La mission du bureau de la sous-ministre adjointe est aussi d'informer et de conseiller la sous-ministre, le ministre et les hauts fonctionnaires sur les questions qui touchent les administrations locales.

3(a) Haute direction

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	151,1	2,00	161,6	(10,5)	
Total des autres dépenses	18,1	0,00	29,5	(11,4)	
TOTAL	169,2	2,00	191,1	(21,9)	

Services d'évaluation

La Direction fournit des services d'évaluation foncière relatifs à plus de 393 000 inscriptions au rôle, d'une valeur marchande totale de 28,9 milliards de dollars, aux intervenants suivants :

- 198 municipalités manitobaines (Winnipeg assure ses propres services d'évaluation);
- le ministère des Affaires autochtones et du Nord, en ce qui concerne les 61 collectivités sous sa tutelle;
- le ministère de l'Éducation et de la Jeunesse;
- 36 divisions scolaires de la Province.

Les services d'évaluation assurent notamment l'établissement des valeurs, de la classification et l'assujettissement à l'impôt dans les domaines suivants :

- les « biens réels » (terres et édifices) dans chacune des 198 municipalités;
- les « biens personnels » (équipement) utilisés dans les réseaux de distribution de gaz et pour la production de pétrole et de gaz dans toutes les municipalités, ainsi que d'autres biens personnels dans 134 municipalités qui prélèvent un impôt mobilier;
- une « évaluation commerciale » dans 61 municipalités qui prélèvent une taxe professionnelle.

Principales activités en 2004-2005

- Mise à jour des rôles d'évaluation de 2004 pour 2005 en fonction des nouvelles constructions, des changements de propriétaires et des modifications apportées aux descriptions officielles et aux adresses, des opérations de lotissement et des rallonges de bâtiments; envoi d'avis aux propriétaires concernés; remise des rôles d'évaluation préliminaires et définitifs aux municipalités. Plus de 93 278 changements ont été enregistrés dans les rôles de 2005.
- Réponses aux 766 appels interjetés devant les comités de révision en 2004 et aux appels déposés à la Commission municipale (7 appels déposés en 2004-2005 et 26 appels en instance depuis les exercices précédents).
- Communication aux municipalités de l'information exigée pour les « impôts complémentaires » -- avis d'imposition pour les nouvelles constructions qui n'étaient pas inscrites au rôle d'évaluation définitif remis l'année précédente, ce qui permet aux municipalités de percevoir toutes les recettes fiscales qui leur reviennent.
- Examen régulier des propriétés afin d'assurer que le registre des biens est à jour. Environ 64 000 propriétés ont été examinées.
- Réalisation de la réévaluation quadriennale de façon à ce que l'on puisse émettre des avis d'évaluation à toutes les propriétés à l'automne 2005.
- Information des intervenants sur le processus d'évaluation par les voies suivantes :
  - rencontre avec les conseils municipaux et réponse aux demandes de renseignements du public;
  - publication d'un guide sur le fonctionnement des comités de révision et de feuillets de référence pour les conseils, ainsi que de fiches d'information et de brochures qui décrivent à l'intention du public pourquoi et comment les propriétés sont évaluées;
  - accès public aux évaluations par Internet et à des données informatiques détaillées par abonnement à Manitoba Online.

La Direction effectue également des recherches sur des questions liées à l'évaluation des biens, élabore des politiques et des procédures pour les bureaux des districts, assure la liaison avec les évaluateurs des municipalités et aide les entreprises, d'autres organisations et les ministères provinciaux et fédéraux pour ce qui a trait aux évaluations. Elle conseille également le gouvernement sur les questions législatives et stratégiques liées à l'évaluation foncière.

Voir l'annexe A pour en savoir plus sur l'évaluation de la valeur marchande et l'annexe B pour s'informer sur l'évaluation scolaire totale.

Les Services d'évaluation fonctionnent selon le principe de la récupération des coûts. De son budget total (8 453 400 $), 25 % est recouvré auprès du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et 75 % est versé par les municipalités.

Clients

- *Les municipalités* utilisent les évaluations afin de déterminer le niveau d'imposition municipale nécessaire pour assurer la prestation des services locaux.

- *Le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse* (taxe d'aide à l'éducation) et les *36 divisions scolaires* de la province (taxe spéciale) s'appuient sur les évaluations pour obtenir les recettes nécessaires à l'appui des programmes scolaires.

- *Tous les ministères* ayant des responsabilités à l'égard des biens de la Couronne utilisent les évaluations comme fondement des subventions remplaçant l'impôt versées aux municipalités.

- *Les propriétaires fonciers, les évaluateurs indépendants, les établissements de crédit et le public* se servent eux aussi des données d'évaluation à des fins diverses.

Faits saillants en 2004-2005

- *Améliorations technologiques aux Services d'évaluation :* Le système informatique utilisé à l'appui de la fonction d'évaluation (système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba ou MAVAS) a été perfectionné de manière à renforcer ses capacités pour ce qui a trait au système d'information géographique. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées au processus d'acquisition et d'enregistrement de l'information sur les propriétés vendues. Ces initiatives permettront aux employés d'entrer et de récupérer plus rapidement les données, d'effectuer des essais de contrôle de la qualité plus efficaces et de mieux communiquer avec les clients.

- *Harmonisation des pratiques des Services d'évaluation et du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Winnipeg :* L'évaluateur municipal de la Province et l'évaluateur de la Ville de Winnipeg ont poursuivi un examen systématique des politiques et procédures en matière d'évaluation afin d'assurer la similitude des démarches partout où cela est possible et de renforcer ainsi l'uniformité et l'équité des évaluations à l'échelle de la province.

3(b) Services d'évaluation

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	6 788,2	124,50	6 815,4	(27,2)	
Total des autres dépenses	1 464,0	0,00	1 638,0	(174,0)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(2 113,3)	0,00	(2 113,3)	0,0	
TOTAL	6 138,9	124,50	6 340,1	(201,2)	

Services consultatifs et financiers aux municipalités (SCFM)

La Direction des SCFM soutient l'établissement et la préservation d'administrations municipales vigoureuses qui peuvent répondre de façon efficace et efficiente à l'évolution des circonstances et servir de fondement à des municipalités saines et viables.

L'appui fourni à chaque municipalité varie grandement selon la capacité et la taille de la municipalité et de son administration. Winnipeg étant un grand centre urbain, la Ville fonctionne selon un cadre législatif et financier différent et ne nécessite généralement pas de services consultatifs.

Principales activités en 2004-2005

- Apport d'un cadre législatif et stratégique pertinent et habilitant.

- Prestation de services de conseils en renforcement des capacités et de consultation sur des questions administratives, financières et de gestion.

- Assurance que les municipalités satisfont aux dispositions statutaires concernant l'établissement des budgets, la comptabilité, la présentation des rapports et les emprunts de capitaux, et relativement à l'exercice de diligence raisonnable pour ces emprunts.

- Apport d'une aide financière annuelle pour soutenir les priorités des municipalités en matière de fonctionnement et de capital.

Faits saillants en 2004-2005

- Achèvement de l'examen de la législation sur l'élection des autorités locales, qui visait à actualiser et à rationaliser le processus électoral local et qui a mené au projet de loi intitulé *Loi sur les élections municipales et scolaires*. La nouvelle loi remplace la *Loi sur les élections des autorités locales* et devrait être en vigueur au moment des élections générales de 2006.

- Élargissement du pouvoir législatif conféré à toutes les municipalités en vertu de la *Loi sur les municipalités* de mettre sur pied des programmes de crédits et de subventions, d'utiliser le financement par de nouvelles taxes foncières pour appuyer les priorités communautaires et les efforts de revitalisation des quartiers et de régler les nouvelles questions liées aux maisons mobiles.

- Modification des règlements établis en vertu de la *Loi sur les municipalités* avec pour objectifs :
  - d'élever les frais que les municipalités peuvent imposer aux entreprises qui transportent des agrégats sur les routes municipales en vertu du *Règlement sur les droits et les contrats d'exploitation et de transport d'agrégat*, fournissant ainsi des revenus supplémentaires pour la réparation des routes municipales;
  - de modifier les limites des districts urbains locaux (DUL) dans diverses municipalités en vertu du *Règlement sur les districts urbains locaux*, de manière à ce que les municipalités puissent fournir un niveau renforcé de services municipaux et en recouvrer le coût auprès des propriétaires fonciers au sein des limites des DUL.

- Soutien de la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives de restructuration amorcées à l'échelon municipal dans les régions rurales du Manitoba par les activités suivantes :
  - Présentation, au cours du colloque des représentants municipaux de 2005, d'un atelier axé sur la prestation de solutions et de conseils pratiques pour les questions financières, de gestion et autres qui se posent lors des efforts de restructuration municipale;
  - Élaboration et tenue à jour de l'information statistique que les municipalités peuvent utiliser pour évaluer la viabilité et pour étayer les arguments concernant le besoin d'une restructuration.

- Apport d'une aide stratégique, technique et autre à l'appui de la fusion du village de Powerview et de la ville de Pine Falls, laquelle appartenait à une société, afin de former la nouvelle ville de Powerview-Pine Falls à compter du 1er mai 2005. La fusion permet d'appliquer une structure d'administration municipale élue à la dernière ville appartenant à une société au Manitoba.

- Poursuite de l'acquisition de capacités à l'appui de la prise de décisions locales par les activités suivantes :
  - Révision du Manuel de procédure de la *Loi sur les municipalités*, qui procure de l'information à jour reflétant les modifications apportées à la loi et aux règlements et les questions de politique comme celles liées aux ententes de partage fiscal, aux subventions et aux crédits d'impôt municipaux et aux programmes de financement par de nouvelles taxes foncières.
  - Élaboration et communication aux municipalités d'une nouvelle série de bulletins d'information.
  - Prestation de séances de formation, en conjonction avec la Manitoba Municipal Administrators Association, en vue de renforcer les capacités locales en matière d'administration financière. Parmi les sujets traités figurent l'établissement des budgets, les ventes pour taxes et les options dans le domaine du financement.

- Révision du document intitulé *2003 Statistical Information for Municipalities* afin d'améliorer la pertinence et l'utilité de l'information statistique fournie et de faciliter des comparaisons plus pertinentes entre des municipalités semblables, en fournissant des analyses supplémentaires des changements touchant les populations des municipalités, le coût de l'administration et les questions de gestion.

- Satisfaction des exigences liées à la diligence raisonnable en ce qui concerne les emprunts de capitaux contractés par les municipalités pour le financement de projets d'investissement. En 2004, les municipalités manitobaines ont contracté des emprunts de capitaux d'une valeur de 29,8 M$, soit une hausse de 27 % par rapport au 23,5 M$ empruntés en 2003. Le nombre de demandes de prêt a baissé et est passé de 73 en 2003 à 62 en 2004.

- Poursuite de l'apport de changements aux pratiques municipales relatives aux rapports financiers afin de les rendre conformes aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

- Apport d'un soutien complet en matière de financement à toutes les municipalités du Manitoba. La Province ne suit pas le même processus de soutien financier avec Winnipeg qu'avec les autres municipalités, compte tenu des différences au niveau de l'économie, des caractéristiques démographiques et des besoins de ces municipalités. Cependant, toutes les municipalités reçoivent une part des recettes de l'impôt provincial sur le revenu grâce aux paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités (PRFPM). Le Manitoba est la seule province à fournir aux municipalités une part des recettes de l'impôt provincial sur le revenu qui augmente avec la croissance de l'économie.

  Les paiements du PRFPM représentent 2,2 points du pourcentage de l'impôt sur le revenu des particuliers payable en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada) et un montant égal à un pour cent du revenu imposable des sociétés gagné au Manitoba (net des remboursements au titre des gains en capital). En 2004-2005, 82,3 M$ ont été versés à ce titre aux municipalités manitobaines, un chiffre comparable aux versements de 2003-2004. Ces paiements sont administrés par le personnel de la Direction, mais ils ne sont pas pris en compte dans les estimations du ministère.

- En 2004-2005, la Province a alloué à la Ville de Winnipeg, par l'entremise du ministère, plus de 100 M$, dont les paiements du PRFPM (47,3 M$), un financement permanent du fonctionnement et des immobilisations et l'allocation de fonds stratégiques spéciaux nécessaire à l'exécution d'initiatives et de projets prioritaires définis tout au long de l'année. D'autres ministères provinciaux ont également apporté à la Ville du soutien lié aux programmes.

- Les municipalités hors de la Ville de Winnipeg ont également bénéficié d'une aide financière par l'entremise de plusieurs programmes de subventions inconditionnelles et conditionnelles, dont les paiements du PRFPM (35,0 M$). Un soutien supplémentaire en matière d'immobilisations a été fourni pour des projets précis dans le cadre d'autres programmes ministériels, comme le Programme Infrastructures Canada-Manitoba, de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et de l'aide aux districts de conservation.

- Le budget de 2005 annonçait la création du nouveau Fonds de croissance du Manitoba, qui fournira à toutes les municipalités des fonds supplémentaires pour faire face aux priorités en matière de services municipaux et d'infrastructures par un partage des recettes fiscales provinciales. Les municipalités recevront des subventions d'aide générale, qui remplacent les paiements du PRFPM, ainsi qu'une aide pour les routes municipales et les transports publics par l'entremise du fonds.

3(c) Services consultatifs et financiers aux municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	996,3	17,30	1 128,3	(132,0)	
Total des autres dépenses	424,4	0,00	355,3	69,1	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(105,0)	0,00	(105,0)	0,0	
TOTAL	1 315,7	17,30	1 378,6	(62,9)	

Systèmes d'information

La Direction soutient et améliore l'exécution des programmes du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce en mettant en service de la technologie de l'information de pointe, en élaborant de nouveaux systèmes et en contribuant au remaniement des processus opérationnels.

La Direction assure l'élaboration d'applications, le soutien technique et les services de bureau relatifs aux systèmes ministériels internes, d'évaluation et de facturation des taxes.

Principales activités en 2004-2005

- Soutien, fonctionnement et entretien du Système informatisé d'évaluation (MACS) et du système de traitement et d'administration des évaluations du Manitoba (MAVAS) en vue de la production des rôles et des avis d'évaluation annuels pour les municipalités, en apportant notamment des modifications visant à mettre à niveau la technologie sur laquelle repose ces processus opérationnels.

- Soutien, exploitation et entretien du système d'imposition foncière du Manitoba permettant de préparer les relevés d'impôts fonciers annuels et les rapports connexes pour les municipalités et prestation de services de facturation de l'eau pour certaines municipalités.

- Soutien et exploitation d'autres systèmes des Affaires intergouvernementales et du Commerce, en particulier l'entretien des systèmes suivants :
  - le système de suivi des activités des Services de planification communautaire, qui permet de surveiller les progrès dans plusieurs domaines à partir des bureaux de planification régionaux;
  - le système de la correspondance de la Commission municipale, qui sert à fixer et à suivre la date des audiences et à envoyer des avis aux appelants;
  - le Système d'information géographique de la région de la capitale, afin de donner au public la possibilité de consulter par Internet des données sur les terres de la région de la capitale;
  - le système de Paiement anticipé du Crédit d'impôt du Manitoba - taxes scolaires et impôt foncier -, qui sert à confirmer l'admissibilité et à fournir cette déduction aux contribuables admissibles;
  - une variété d'autres systèmes de taille plus réduite appuyant des fonctions comme les budgets et les projections salariales.

Clients

- *Les principaux clients internes sont les autres directions des Affaires intergouvernementales et du Commerce (en particulier les Services d'évaluation)* qui font appel aux Systèmes d'information pour les services de technologie de l'information. Parmi les autres clients internes, mentionnons le ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse et Finances Manitoba.

- *Les principaux clients externes* sont les municipalités en ce qui concerne les rôles et les avis d'évaluation, les récapitulations des budgets et les relevés de taxe pour les besoins de l'établissement des budgets et de la perception de l'impôt.

- *Les clients externes de second plan* sont les organisations œuvrant dans les secteurs juridique, de l'immobilier, de l'évaluation ou des finances qui reçoivent des donnés d'évaluation des Systèmes d'information.

Faits saillants en 2004-2005

- *Migration du traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières :* Poursuite de la mise en œuvre du plan à long terme visant à accroître la fonctionnalité sans hausse des coûts liés aux systèmes, en continuant de réduire l'usage du système d'ordinateur central IBM pour le traitement des systèmes consacrés à l'évaluation et aux taxes foncières. La majeure partie du traitement des évaluations a été transférée à un système PC et les travaux de remaniement du système relatif aux impôts fonciers ont été achevés, ce qui mènera à des améliorations indispensables. À ce jour, cette initiative a été très fructueuse, car elle a permis d'ajouter des fonctions importantes sans dépasser le budget existant.

- *Production des relevés d'impôts fonciers :* Les relevés d'impôts fonciers de 2004 ont été imprimés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba hors de Winnipeg.

- *Production des rôles et avis d'évaluation foncière :* Les rôles et avis d'évaluation foncière de 2005 ont été préparés et distribués pour toutes les propriétés du Manitoba hors de Winnipeg.

- *Mise en œuvre du Système d'information géographique :* Les travaux de centralisation du stockage de toutes les parcelles de terrain à l'intention de tout le personnel du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce sont achevés. Des fonctions supplémentaires ont été ajoutées au système d'évaluation foncière afin de rendre possibles les analyses spatiales personnalisées.

- *Réévaluation de 2006 :* La plus grande partie du traitement des réévaluations de 2006 a été réalisée en 2004-2005; le processus a débuté par des scénarios de modélisation des réévaluations et s'est terminé par l'impression des rôles et avis d'évaluation foncière et des rapports sur les répercussions fiscales.

3(d) Systèmes d'information

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	953,4	15,30	929,3	24,1	
Total des autres dépenses	1 213,3	0,00	1 373,1	(159,8)	
Moins : Somme récupérable du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse	(449,2)	0,00	(449,2)	0,0	
TOTAL	1 717,5	15,30	1 853,2	(135,7)	

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS

Aide financière à la Ville de Winnipeg

La Province fournit à la Ville de Winnipeg un programme de financement complet, administré par le ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, qui comprend des subventions de fonctionnement et en capital ainsi que le financement des priorités stratégiques en réponse aux principales pressions financières que subit la Ville. Le financement est corrigé en fonction du transfert, sans engagement de coûts, des services d'aide au revenu et des programmes de l'ombudsman à la Province et des programmes des services de santé publique à l'Office régional de la santé de Winnipeg, respectivement, conformément aux modalités établies.

En 2004-2005, le ministère a géré une aide financière directe à la Ville par des programmes permanents de financement du fonctionnement et des immobilisations, ainsi que par l'allocation de fonds stratégiques spéciaux qui ont donné la souplesse financière nécessaire à l'exécution d'initiatives prioritaires liées au fonctionnement et de projets d'investissement définis tout au long de l'année.

Des subventions d'immobilisations sont accordées à la Ville pour des projets d'infrastructure. Les fonds proviennent du Programme de financement des projets d'investissement urbain (PFPIU III), du Programme de réfection des rues résidentielles et d'une allocation pour les projets d'investissement prioritaires. Ces subventions visent à donner à Winnipeg une plus grande autonomie et une plus grande souplesse dans ses décisions relatives aux dépenses en capital et une plus grande certitude au chapitre du financement des immobilisations; elles aident de plus la Province à honorer ses engagements en matière de renouvellement de l'infrastructure municipale dans le cadre d'un partenariat financier entre la Province et la Ville.

Au total, la Ville a bénéficié en 2004-2005 d'un financement des immobilisations s'élevant à 19,0 M$ réparti de la manière suivante :

- Des paiements d'un total de 12 864 100 $ ont été versés relativement à des engagements approuvés antérieurement en vertu du PFPIU III et à de nouveaux engagements financiers pris en 2004 à l'égard de projets d'investissement, y compris une aide aux installations de traitement des eaux usées de la Ville et à l'achat de nouveaux autobus.

- Une subvention de 5 M$ a été accordée dans le cadre du Programme de réfection des rues résidentielles, un programme à frais partagés visant la rénovation qui s'impose dans certaines rues résidentielles à Winnipeg.

- Une subvention de 1 150 000 $ a également été accordée à des projets d'investissement prioritaires au moyen d'une allocation spéciale visant à soutenir des projets sélectionnés au cours de l'exercice.

Outre l'octroi de subventions de fonctionnement et en capital, Winnipeg a également reçu une part des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés grâce aux paiements effectués dans le cadre du Programme de partage des recettes fiscales entre la Province et les municipalités. Un financement provincial dépassant les 100,0 M$ a été versé à la Ville en 2004-2005 par l'entremise du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce, en plus du soutien lié aux programmes fourni par d'autres ministères provinciaux.

4(a) Aide financière à la Ville de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide au fonctionnement					
Subv. incond. aux programmes en cours	19 887,5	0,00	19 887,5	0,0	
Subv. incond. aux transports en commun	16 854,0	0,00	16 854,0	0,0	
Subvention générale de soutien	8 577,6	0,00	8 622,1	(44,5)	
Subv. du Prog. de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	0,00	900,0	0,0	
Subv. incond. – dévelop. urbain	8 820,0	0,00	6 600,0	2 220,0	1
Initiatives prioritaires stratégiques	1 709,0	0,00	1 000,0	709,0	2
Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)	0,00	(23 650,0)	0,0	
Aide à l'investissement	19 014,1	0,00	19 850,0	(835,9)	3
TOTAL	52 112,2	0,00	50 063,6	2 048,6	

Notes explicatives

1. ***Reflète les recettes réelles issues des appareils de loterie vidéo en 2004.***
2. ***La Ville de Winnipeg a reçu 1,7 M$ grâce à une allocation spéciale visant à répondre aux principales pressions relatives au financement du fonctionnement, dont 909 000 $ visant l'élargissement des opérations larvicides contre les moustiques en dehors de la Ville et 800 000 $ pour les services de lutte contre les incendies criminels de la Ville.***
3. ***Les besoins réels de trésorerie ont été inférieurs aux prévisions en raison du retard de certains projets et des coûts moins élevés que prévu d'autres projets. Les fonds ont été réaffectés pour fournir à la Ville des moyens supplémentaires de répondre aux pressions en matière de fonctionnement en 2004-2005.***

Aide financière aux autres municipalités

Aide au fonctionnement

Subventions aux transports en commun

Les subventions inconditionnelles aux transports en commun sont versées aux centres urbains qui ont un service de transport en commun (Brandon, Thompson et Flin Flon).

Le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité vient en aide aux collectivités qui ont mis sur pied un service de transport pour ces personnes afin de leur permettre d'être plus indépendants. Le ministère accorde aux municipalités admissibles une subvention unique de démarrage de 6 000 $ et des subventions de fonctionnement calculées selon un pourcentage de 37,5 % des dépenses de fonctionnement brutes, le maximum étant de 20 000 $, ou de 30 000 $ pour deux véhicules. En 2004-2005, 63 collectivités ont bénéficié d'une aide.

Subventions générales de soutien

Les subventions générales de soutien apportent aux municipalités manitobaines admissibles un soutien financier inconditionnel visant à compenser le paiement de l'impôt provincial destiné aux services de santé et à l'enseignement postsecondaire. Elles sont accordées aux municipalités selon la masse salariale de l'année précédente. Les municipalités ayant des coûts salariaux réels de moins de deux millions de dollars reçoivent des subventions égales à 4,3 % de ces coûts auxquels on a soustrait une exemption de un million de dollars. Celles qui ont des coûts salariaux réels de plus de deux millions de dollars reçoivent une subvention égale à 2,15 % de ces coûts.

Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu rural

La subvention de développement économique rural fournit un soutien inconditionnel à toutes les municipalités (à l'exception de la Ville de Winkler et du District d'administration locale de Mystery Lake) et aux collectivités sous la tutelle des Affaires du Nord, qui est financé au moyen d'une part de 10 % des revenus nets tirés des appareils de loterie vidéo dans les collectivités rurales. En 2004-2005, les municipalités ont reçu un paiement de base par habitant de 13,65 $. La part des fonds générés par les appareils de loterie vidéo que reçoit le ministère des Affaires autochtones et du Nord du Manitoba est calculée à partir de la proportion de la population des collectivités relevant des Affaires du Nord par rapport à la population totale du Manitoba, à l'exception des Premières nations et de la Ville de Winnipeg. Le paiement versé à ce ministère en 2004-2005 se chiffrait à 122 303 $.

Aide à l'investissement

Programme d'achat d'autobus de transport en commun

Dans le cadre de ce programme, les administrations municipales (à l'exclusion de Winnipeg) responsables de services de transport en commun ou de transport adapté Handi-Transit reçoivent des subventions en capital qui les aident à acheter des autobus.

Une subvention en capital pour le transport en commun de 100 000 $ est versée à la ville de Brandon. Outre les subventions de fonctionnement annuelles, le programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité fournit aux municipalités qui exploitent un système de transport adapté Handi-Transit une subvention en capital ponctuelle représentant 50 % du coût net de l'achat d'une camionnette pour handicapés, jusqu'à concurrence de 10 000 $.

4(b) Aide financière aux autres municipalités

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Aide au fonctionnement					
Subventions aux transports en commun	1 644,7	0,00	1 683,7	(39,0)	
Subventions générales de soutien	1 209,3	0,00	1 184,5	24,8	
Subventions inconditionnelles – Développement économique rural	8 700,0	0,00	6 990,0	1 710,0	1
Aide à l'investissement					
Programme d'achat d'autobus de transport en commun	100,0	0,00	130,0	(30,0)	
Total	11 654,0	0,00	9 988,2	1 665,8	

Note explicative

1. Reflète les recettes réelles issues des appareils de loterie vidéo en 2004.

Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Les subventions remplaçant l'impôt pour des terres qui ne sont pas assujetties aux taxes municipales sont versées aux municipalités en contrepartie des services assurés dans les terres provinciales comprises dans les limites des administrations locales. Une subvention égale au montant des taxes scolaires et des taxes municipales est versée sur tous les biens provinciaux, à l'exception de ceux exempts, telles les voies publiques, les voies navigables provinciales et les terres situées dans les parcs provinciaux ou dans les aires de loisirs.

	SUBVENTIONS VERSÉES	
	2003-2004 ($)	**2004-2005 ($)**
Municipalités rurales	2 137,8	2 202,5
Villages	35,8	37,4
Petites villes	993,8	1 061,5
Districts d'administration locale	10,4	11,2
Villes (sauf Winnipeg)	2 723,3	2 858,5
Ville de Winnipeg	8 320,4	8 120,7
Affaires du Nord	141,4	149,6
Remboursements pour l'agriculture	(27,6)	(19,7)
Municipalités et collectivités du Nord	14 335,3	14 421,7

4(c) Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt

Dépenses par poste secondaire	**Dépenses réelles 2004-2005** **$**	**Dépenses prévues 2004-2005** **ETP**	**$**	**Écart positif (négatif)**	**Note expl.**
Subventions	14 421,7	0,00	14 960,8	(539,1)	
Somme récupérable	(14 749,2)	0,00	(14 749,2)	0,0	
TOTAL	(327,5)	0,00	211,6	(539,1)	

Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Ce programme prévoit, à partir des Initiatives de développement économique rural, la récupération partielle des dépenses en capital et de fonctionnement relatives au programme de subventions de transport pour personnes ayant des difficultés de mobilité. Il permet également la récupération de dépenses liées au Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme à partir des Initiatives de développement urbain.

4(d) Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Somme récupérable	(1 981,0)	0,00	(2 055,0)	74,0	

ENTENTES CANADA-MANITOBA

Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba

Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba gère des programmes fédéraux-provinciaux à coûts partagés axés sur les projets d'infrastructure et le développement économique et qui contribuent à la réalisation du mandat du ministère :

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) fournissent des subventions d'immobilisations pour améliorer l'infrastructure locale et renforcer ainsi l'assise de l'administration locale.

  - Le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM), 2000-2006;***
  - Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba relevant du ***Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), 2004-2013;***
  - Le ***Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).***

- L'***Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE)*** consolide et diversifie l'économie manitobaine en développant les atouts économiques existants et en améliorant les compétences des travailleurs manitobains et elle soutient le développement régional en fonction de deux priorités stratégiques : ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables***.

Avec ces programmes, les activités du Secrétariat sont conformes aux principales fonctions du ministère, à savoir, la prestation de services directes aux administrations locales et la coordination de l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux en conjonction avec les collectivités locales.

Principales activités en 2004-2005

Doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux, le Secrétariat conjoint minimise les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue aux relations de coopération fédérales-provinciales. Sa responsabilité principale est l'exécution des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :

- Soutien aux programmes à l'intention des ministres fédéral et provincial responsables de l'infrastructure.
- Gestion du processus local de réception, d'examen et d'approbation des demandes.
- Surveillance de l'évaluation environnementale des projets.
- Facilitation du processus de consultation des administrations locales.
- Administration du financement des projets d'infrastructure des administrations locales.
- Coordination des activités d'information du public.

Comme il a déjà été mentionné, le Secrétariat est aussi responsable de l'exécution de l'EPE par la Province. À la différence du PICM, la mise en œuvre fédérale et provinciale de l'EPE est administrée séparément par les gouvernements respectifs.

Les ententes à coûts partagés sont les principaux instruments de financement fédéral et provincial pour les projets d'infrastructure et de développement économique dans toute la province.

Faits saillants en 2004-2005

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les points saillants du PICM et de l'EPE en 2004-2005 et les projets connexes approuvés, veuillez consulter les rapports annuels séparés sur le Programme et sur l'Entente.

Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure par trois Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :

1. le Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM), 2000-2006;
2. le Programme Infrastructures Canada-Manitoba relevant du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (PICM-FIMR), 2004-2013;
3. le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS).

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique communautaire. La participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

Les PICM sont des programmes pluriannuels qui soutiennent des améliorations à l'infrastructure municipale des collectivités urbaines, rurales et nordiques du Manitoba pour lesquelles une demande a été reçue. Par la construction, la rénovation, l'agrandissement ou l'amélioration importante des infrastructures partout au Manitoba, les PICM améliorent la qualité de vie de tous les citoyens et jettent les bases d'une croissance économique à long terme au XXI^{e} siècle.

Les PICM s'inscrivent dans l'esprit de collaboration et de partenariat entre le gouvernement du Canada, le Manitoba et les collectivités locales qui a marqué l'amélioration des infrastructures. Les programmes sont financés à parts égales par des contributions du gouvernement fédéral, de la Province et des partenaires communautaires comme les administrations municipales et d'autres organismes communautaires des secteurs privé et sans but lucratif. Les promoteurs des projets engagent et paient 100 % des coûts du projet et sont ensuite remboursés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial jusqu'à concurrence des deux tiers du montant maximal approuvé.

Un Comité consultatif fédéral-provincial-local (CCFPL) sur l'infrastructure a été établi pour aider à l'examen du financement des projets. Les projets de l'extérieur de Winnipeg sont étudiés par des représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de la Northern Association of Community Councils, alors que les projets concernant Winnipeg sont examinés par des représentants de la Ville de Winnipeg.

L'infrastructure municipale écologique est une priorité importante. Ce terme englobe les projets de protection ou d'amélioration de la qualité de l'environnement touchant notamment les systèmes de distribution d'eau ou d'épuration des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets et le recyclage, les transports en commun et les améliorations de l'efficacité énergétique. D'autres sortes d'infrastructures locales sont également admissibles, notamment dans les domaines des transports locaux, de la culture, des loisirs, du tourisme et de la connectivité.

Le PICM-FIMR vise principalement l'infrastructure locale dans les régions rurales et nordiques du Manitoba.

Le FCIS s'applique quant à lui à de grands projets stratégiques d'infrastructure en milieu urbain qui dépassent la capacité de financement du programme PICM-FIMR.

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba font l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

5(a) Programmes d'infrastructures Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Programmes d'infrastructures Canada-Manitoba	11 059,9	6,00	13 497,2	(2 437,3)	1

Note explicative

1. ***Les promoteurs n'ont pas présenté autant de demandes que prévu, les travaux ayant été réalisés à un rythme inférieur aux prévisions.***

Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba (EPDE)

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba était un programme quinquennal financé à parts égales par la Province et le gouvernement fédéral, qui prévoyait l'allocation de 40 M$ et qui a pris fin le 31 mars 2004. L'EPDE avait pour but d'encourager une coopération fédérale-provinciale accrue en vue du développement économique du Manitoba, grâce à un programme d'investissement stratégique auquel participaient d'autres groupes intéressés. Depuis le lancement du programme en 1998, une cinquantaine de projets ont été financés un peu partout au Manitoba, ce qui a permis d'attirer des contributions des partenaires d'un montant global dépassant 141 M$. Les priorités stratégiques étaient les suivantes :

- Développement d'entreprises
- Innovation régionale
- Priorités stratégiques régionales
- Études sur le développement économique innovateur.

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

5(b) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat pour le développement économique	0,0	0,00	0,0	0,0	

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba a pris fin en 2003-2004.

Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE)

En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et en partenariat avec les intervenants dans les collectivités en s'axant sur deux priorités stratégiques – ***Bâtissons notre économie*** et ***Des collectivités durables*** – afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la croissance et la diversification de l'économie manitobaine.

S'appuyant sur les atouts économiques existants, le Canada et le Manitoba coopéreront dans le cadre de cette entente à la réalisation des objectifs suivants :

- faire progresser la recherche et le développement innovateurs ainsi que la commercialisation de la technologie au Manitoba;
- soutenir l'infrastructure axée sur l'industrie, améliorer la compétitivité et la productivité, accroître les capacités commerciales, le développement et la promotion et favoriser un environnement qui attire les investissements;
- soutenir le développement d'une main-d'œuvre compétente;
- accroître l'accès à des infrastructures axées sur le savoir;
- promouvoir le tourisme local et les possibilités de développement des ressources naturelles;
- encourager la participation de tous les membres de la communauté à l'économie pour améliorer la viabilité, la durabilité et la croissance des collectivités du Manitoba.

L'entente, signée le 1er décembre 2003, prévoit le versement sur cinq ans de 50 M$ à des programmes et des projets, une somme se divisant en des contributions égales de 25 M$ de la part du Canada et du Manitoba.

Les initiatives soutenues aux termes de l'entente dans chaque domaine prioritaire peuvent revêtir des formes diverses : projets d'investissement, projets pilotes, élaboration de plans d'affaire, études de marché, recherche innovatrice, etc.

L'Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fait l'objet d'un rapport annuel distinct préparé pour chaque exercice.

5(c) Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat économique	1 588,4	0,00	1 000,0	588,4	

Entente de partenariat de Winnipeg

L'Entente de développement économique et communautaire Canada-Manitoba-Winnipeg, un accord sur cinq ans doté d'un budget de 75 M$ également appelé Entente de partenariat de Winnipeg ou EPW, a été signée en mai 2004 afin de promouvoir le développement économique et communautaire durable à long terme de la ville de Winnipeg. L'objectif visé est de relever les défis économiques auxquels Winnipeg est confrontée et de mettre à profit des possibilités garantissant le développement d'une ville active, prospère et saine qui mise sur la diversité et qui offre à tous ses habitants l'occasion de participer pleinement à l'économie et à la société. L'EPW comprend les quatre principaux programmes suivants : *Participation des Autochtones; Édification de collectivités durables; Renouveau du centre-ville; Soutien à l'innovation et à la technologie.*

L'Entente de partenariat de Winnipeg fournit une aide financière aux projets dont le but et les objectifs correspondent à ceux de ses programmes de base. Un petit office de l'EPW donne de l'information au public et facilite la coordination entre les trois paliers de gouvernement, les équipes des programmes de l'EPW et les promoteurs de projets.

Principales activités en 2004-2005

- Les trois paliers de gouvernement ont nommé leur coordonnateurs pour l'EPW, choisi le lieu du bureau central de l'EPW et établi des processus administratifs pour l'examen et le financement des projets.
- Les représentants des trois administrations ont, avec la contribution de la collectivité, œuvré à l'élaboration et amorcé la mise en œuvre des quatre programmes de base de l'EPW.

Faits saillants en 2004-2005

- Un comité de partenariat autochtone composé d'intervenants de la collectivité a été établi pour fournir des conseils quant à la mise en œuvre et l'exécution du programme axé sur la participation des Autochtones.

5(d) Entente de partenariat de Winnipeg

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Entente de partenariat de Winnipeg	97,6	0,00	1 000,0	(902,4)	1

Note explicative

1. L'écart s'explique par le fait que 2004-2005 était la première année de l'Entente.

Initiatives stratégiques urbaines

Vue d'ensemble

La Division des initiatives stratégiques urbaines élabore et met en œuvre des programmes et des politiques à l'appui des efforts de revitalisation urbaine, de rénovation du centre-ville et du développement économique communautaire à Winnipeg, à l'échelon provincial et en partenariat avec d'autres administrations et des partenaires communautaires. Elle coordonne l'aide stratégique et financière globale fournie à la Ville de Winnipeg pour soutenir l'infrastructure durable et le développement économique. Elle met en œuvre l'Entente sur le développement urbain de Winnipeg en soutenant et facilitant son application. De plus, la Division coordonne et exécute les programmes pour les quartiers relevant de l'entente sur le Renforcement des collectivités et de Quartiers vivants, une initiative complète de revitalisation communautaire à long terme qui vise à fournir aux résidants et aux autres intervenants les outils dont ils ont besoin pour rebâtir les quartiers vulnérables de Winnipeg, Brandon et Thompson.

Quartiers vivants

L'initiative Quartiers vivants (QV) soutient la revitalisation par les collectivités de certains quartiers vulnérables désignés de Winnipeg (West Broadway, Spence, William Whyte, Lord Selkirk Park et Point Douglas), de Brandon (son centre-ville) et de Thompson. Elle offre aux particuliers et aux groupes des quartiers visés les outils nécessaires pour stimuler les occasions dans leur collectivité. Son personnel est responsable de la coordination globale de l'initiative et de la mise en œuvre directe de trois des six programmes de Quartiers vivants.

Principales activités en 2004-2005

- La section de Quartiers vivants administre les programmes suivants de l'initiative :
- *Fonds de revitalisation des quartiers :* Soutien d'un vaste éventail d'initiatives de la collectivité des quartiers désignés, en particulier des projets qui contribuent au renforcement des capacités, à la stabilité, au développement économique et au bien-être dans les quartiers.
- *Initiatives communautaires :* Soutien de projets ayant une large incidence sur le centre-ville de Winnipeg ou visant des groupes précis du centre-ville.
- *Aide au développement des quartiers :* Soutien des coûts de démarrage et de fonctionnement de base à long terme des sociétés de revitalisation des quartiers qui contribuent au développement économique communautaire dans les quartiers désignés de l'initiative Quartiers vivants.
- Dans le cadre de Quartiers vivants, le ministère soutient également les activités de formation qui sont élaborées et exécutées par d'autres ministères, en partenariat avec des groupes communautaires et des établissements d'enseignement.

Faits saillants en 2004-2005

- L'initiative Quartiers vivants a engagé plus de 3,1 M$ pour 74 projets soutenant la revitalisation des quartiers défavorisés à Winnipeg, Brandon et Thompson. On peut s'informer sur ces projets par quartier sur le site Web de Quartiers vivants (www.neighbourhoodsalive.mb.ca).
- Quartiers vivants a administré et surveillé 122 subventions de projets en 2004-2005.
- Le personnel de Quartiers vivants a continué de fournir du soutien et des conseils à de nombreux organismes communautaires dans les quartiers désignés et a tenu des consultations et a coordonné des activités de revitalisation avec d'autres ministères et administrations.

- Le site Web de Quartiers vivants, qui fournit de l'information sur les programmes et les projets et donne accès à une panoplie d'outils de planification et d'élaboration de projets, a été entretenu et mis à jour.

6(a) Quartiers vivants

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	173,8	3,00	189,7	(15,9)	
Total des autres dépenses	62,8	0,00	91,5	(28,7)	
Total de l'aide aux quartiers	3 112,8	0,00	3 392,1	(279,3)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(889,8)	0,00	(1 160,0)	270,2	
TOTAL	2 459,6	3,00	2 513,3	(53,7)	

Programmes de quartiers

La Direction des programmes de quartiers étudie, élabore, met en œuvre et coordonne, à l'échelle de la province, des programmes et des politiques publiques intégrés et durables en milieu urbain, à l'appui des efforts de revitalisation des quartiers et du développement économique communautaire.

Principales activités en 2004-2005

La Direction des programmes de quartiers a élaboré et exécuté des programmes de revitalisation des quartiers et des politiques publiques provinciales visant les milieux urbains afin de soutenir la revitalisation des quartiers et le développement économique communautaire. La Direction maintient des liens très étroits avec d'autres ministères provinciaux, d'autres ordres de gouvernement et les principaux intervenants dans la collectivité.

- La Direction a continué de surveiller l'exécution de Quartiers vivants, l'initiative complète de revitalisation communautaire à long terme de la Province qui soutient le développement communautaire dans les quartiers vulnérables désignés de Winnipeg, Brandon et Thompson.

- La Direction a continué de coordonner la mise en œuvre par la Province de l'entente avec la Ville de Winnipeg sur le Renforcement des collectivités, une initiative quinquennale d'immobilisations à coûts partagés prévoyant un investissement total de 14,0 M$, afin d'améliorer l'état de quartiers résidentiels en déclin qui bordent le centre-ville de Winnipeg. Les processus de planification stratégique communautaire se sont achevés dans chacun des six quartiers visés en 2003-2004, et la mise en œuvre de projets approuvés a débuté dans certains des quartiers.

6(b) Programmes de quartiers

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	321,7	5,00	285,0	36,7	
Total des autres dépenses	39,7	0,00	52,1	(12,4)	
TOTAL	361,4	5,00	337,1	24,3	

Développement économique communautaire urbain

La Direction du développement économique communautaire urbain établit un cadre stratégique de rénovation urbaine pour les investissements de la Province dans des projets essentiels de revitalisation des centres-villes et dans des initiatives de développement économique et communautaire visant la Ville de Winnipeg, et elle administre les Initiatives de développement urbain. La Direction soutient les initiatives de développement économique (communautaire et autre) qui se déroulent à Winnipeg et qui stimulent les occasions de développement des capacités à long terme et d'appui à l'intégration des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Principales activités en 2004-2005

La Direction aide des organisations locales à renforcer leurs capacités à élaborer et exécuter des initiatives de développement économique communautaire. Elle appuie aussi financièrement une variété d'organisations et de programmes dont les activités contribuent à la revitalisation et au développement de la Ville de Winnipeg. Elle administre par ailleurs les Initiatives de développement urbain, un fonds qui soutient des projets et des initiatives favorisant le développement de Winnipeg en donnant accès à de l'aide en matière d'investissement et de programmes à des organisations communautaires et des organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg (la Société de développement CentreVenture, Destination Winnipeg et le Centre des congrès de Winnipeg). Le financement des Initiatives de développement urbain est établi à chaque exercice selon une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg.

- Les Initiatives de développement urbain ont apporté une aide totale de plus de 16 M$ à 43 projets et activités soutenant le développement économique et communautaire à Winnipeg.

- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Winnipeg, la Direction a entamé la première année d'une nouvelle entente tripartie consacrée au développement économique et communautaire à Winnipeg, connue comme l'Entente de partenariat de Winnipeg. L'entente centrera les ressources sur quatre grandes priorités : la participation des Autochtones; l'édification de collectivités durables; le renouveau du centre-ville et le soutien à l'innovation et à la technologie.

- La Direction a établi et entretenu des partenariats fructueux avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales par l'élaboration et l'application d'ententes conjointes et par la coordination de politiques et de programmes complémentaires.

6(c) Développement économique communautaire urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	252,7	4,00	260,1	(7,4)	
Total des autres dépenses	38,7	0,00	57,7	(19,0)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(246,3)	0,00	(265,7)	19,4	
TOTAL	45,1	4,00	52,1	(7,0)	

Initiatives de développement urbain

Winnipeg a l'une des économies les plus diversifiées au Canada; la ville connaît une croissance soutenue et un coût de la vie peu élevé. Les Initiatives de développement urbain soutiennent des projets et des initiatives qui stimulent le développement de Winnipeg. Elles contribuent également à des programmes d'organisations communautaires et d'organismes de développement économique de la Ville de Winnipeg. Le niveau de financement est établi à chaque exercice à partir d'une formule de 25 % des recettes annuelles que l'on prévoit tirer des appareils de loterie vidéo à Winnipeg. Ce financement s'ajoute au soutien financier apporté directement à la Ville de Winnipeg par les Services financiers et consultatifs aux municipalités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

6(d) Initiatives de développement urbain

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des dépenses	16 484,0	0,00	16 500,0	(16,0)	

SECTION II
COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

Relations fédérales-provinciales et internationales

Relations fédérales-provinciales

Le Bureau des relations fédérales-provinciales fournit des conseils stratégiques et des services d'analyse et de soutien en matière de politique pour ce qui a trait à la gestion des relations du Manitoba avec le gouvernement fédéral et les autres administrations provinciales et territoriales (P-T) concernant des dossiers de nature intergouvernementale. La Direction assure la promotion des intérêts du Manitoba dans l'élaboration de positions et de politiques interprovinciales ou provinciales-territoriales en collaborant avec d'autres provinces et des territoires, et avec le gouvernement du Canada à la préparation et la mise en œuvre de ses politiques nationales.

Un aspect essentiel du rôle de la Direction est de garantir l'adoption d'une position et d'une stratégie gouvernementales uniformes à l'égard des priorités du Manitoba en matière d'intervention dans la sphère intergouvernementale, ainsi que de faire en sorte que les membres du gouvernement du Manitoba disposent de renseignements pertinents et opportuns sur les répercussions des tendances nationales et régionales et sur la mise en œuvre de programmes et de politiques par d'autres administrations P-T et par le gouvernement fédéral.

Principales activités en 2004-2005

En 2004-2005, les principales activités de la Direction ont été les suivantes :

- Apport de documents d'information complets et stratégiques à l'appui des rencontres des premiers ministres et au sein du Conseil de la Fédération, de la Conférence des premiers ministres de l'Ouest et de tout un éventail de réunions bilatérales et multilatérales entre le premier ministre du Manitoba, ses homologues fédéral et provinciaux et des ministres fédéraux.

- Mise en œuvre de l'orientation du Cabinet pour ce qui a trait à un plan traitant des priorités stratégiques fédérales-provinciales du Manitoba.

- Collaboration avec d'autres provinces et territoires pour soutenir les efforts des premiers ministres et des ministres des Finances provinciaux et territoriaux visant à encourager le gouvernement fédéral à remédier au déséquilibre budgétaire au Canada.

- Représentation du Manitoba aux rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales de sous-ministres et de hauts fonctionnaires et à divers comités afin de préparer des conférences intergouvernementales importantes.

- Examen et évaluation des initiatives axées sur des politiques et des programmes en ce qui a trait aux relations intergouvernementales et rôle de liaison pour l'apport de conseils stratégiques en matière de politique sur les relations avec les gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires.

- Coordination des activités interministérielles consacrées aux politiques et aux questions intergouvernementales.

- Coordination des efforts du Manitoba concernant les réunions des premiers ministres sur la santé (septembre 2004) et sur la péréquation (octobre 2004).

Faits saillants en 2004-2005

Les premiers ministres des provinces et des territoires ont eu un exercice 2004-2005 extrêmement chargé. En effet, le Conseil de la fédération s'est réuni en deux occasions (en juillet et septembre 2004) et les premiers ministres se sont rencontrés en septembre et en octobre 2004. De plus, une réunion des premiers ministres de l'Ouest a eu lieu en juillet 2004.

Les premiers ministres de l'Ouest se sont réunis à Inuvik, dans les T.-N.-O., du 7 au 9 juillet 2004, et ont progressé à l'égard de plusieurs questions essentielles pour l'Ouest du Canada. Ils ont discuté de la réforme des soins de santé et des innovations qu'ils mettent en œuvre dans leur province ou territoire respectif, ainsi que de la Réunion des premiers ministres sur les soins de santé qui allait suivre (septembre 2004). Les premiers ministres ont convenu de créer une alliance de l'énergie dans l'Ouest afin d'entreprendre en collaboration des initiatives dans des domaines comme l'efficacité énergétique, le rôle des provinces et des territoires dans les pourparlers internationaux sur l'énergie et le renforcement de l'harmonisation et de l'efficience en matière de réglementation. D'autres points ont également été étudiés en profondeur, comme la maladie de la vache folle, le renforcement de la fédération et les valeurs mobilières.

La rencontre des premiers ministres de juillet 2004 dans le cadre du Conseil de la fédération était essentiellement axée sur la santé et le financement de la santé. Les premiers ministres y ont mis de l'avant leur plan d'action en vue d'améliorer les soins de santé pour les Canadiens et Canadiennes, un plan qui a ensuite constitué la base de leurs discussions avec le premier ministre du Canada au cours de la Réunion des premiers ministres de septembre 2004. Les priorités immédiates des premiers ministres provinciaux et territoriaux étaient notamment la réduction des temps d'attente, l'élargissement des soins communautaires (dont les soins primaires, les soins à domicile et ceux axés sur la santé mentale), les services de diagnostics médicaux, les ressources humaines en santé, les médicaments, les modes de vie sains et la technologie de l'information. Les dirigeants des cinq organisations nationales autochtones ont rencontré les premiers ministres provinciaux et territoriaux avant la réunion du Conseil de la fédération afin de faire part de leurs points de vue sur la santé des Autochtones et les stratégies qui permettraient d'améliorer les choses.

Les 1er et 2 septembre 2004, les premiers ministres provinciaux et territoriaux se sont rencontrés à Toronto pour étudier leur démarche stratégique avant la réunion du Conseil de la fédération consacrée à la santé. Ils ont pris l'initiative en proposant un ordre du jour pour cette rencontre.

Avant la réunion du Conseil en septembre, le Bureau des relations fédérales-provinciales a dirigé les préparatifs interministériels concernant la santé afin de soutenir les discussions du premier ministre avec ses homologues provinciaux et fédéral. Cette rencontre a débouché sur une entente de financement durable raisonnable pour les provinces et les territoires ainsi que sur un accord concernant plusieurs réformes importantes des soins de santé.

Les premiers ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont rencontrés en octobre 2004 à Ottawa pour discuter de la formule de péréquation. Ils sont parvenus à un accord stipulant que, au cours des dix prochaines années, le nouveau cadre procurerait aux provinces et aux territoires 33 milliards de dollars de plus par l'application des programmes de péréquation et de formule de financement des territoires.

Autres activités

Les efforts ciblés de promotion du Manitoba ont mené à la décision du gouvernement fédéral d'établir l'administration centrale de l'Agence de santé publique du Canada à Winnipeg (le 17 mai 2004).

Le Bureau a travaillé pour mettre de l'avant des points soutenus par le Manitoba dans le plan de travail du Conseil de la fédération. Avec le premier ministre Lord, du Nouveau-Brunswick, le premier ministre Doer a dirigé les travaux réalisés par les ministres responsables du commerce intérieur pour résoudre les défis de longue date dans ce domaine. Ces travaux ont notamment mené aux résultats suivants : l'achèvement réussi des négociations entre les provinces et territoires concernant les approvisionnements par les sociétés d'État, des progrès vers l'élimination des obstacles dans un éventail de domaines comme l'agriculture et l'énergie, des améliorations à l'Accord sur le commerce intérieur et l'accroissement de l'engagement PT et FPT dans

son ensemble.

Le Bureau a soutenu les pourparlers consacrés à l'établissement d'un programme national de garderies favorisant la mise sur pied d'un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants de qualité, et il a travaillé avec des cadres supérieurs et des ministres afin d'obtenir un financement fédéral.

Le Bureau a collaboré avec d'autres provinces et territoires pour créer le Comité consultatif du Conseil de la fédération sur le déséquilibre fiscal, qui vise à fournir aux Canadiennes et Canadiens une évaluation objective et indépendante du problème du déséquilibre fiscal ainsi que des recommandations sur la voie à suivre pour l'éliminer.

Relations canado-américaines et internationales

Principales activités en 2004-2005

Coordination gouvernementale

La Direction des relations canado-américaines et internationales travaille de concert avec d'autres ministères pour que soit appliquée une démarche gouvernementale stratégique dans les activités internationales de la Province. Elle veille à la coopération, la communication et la coordination au sein des ministères du gouvernement du Manitoba et avec d'autres administrations et organismes internationaux et le gouvernement fédéral.

Initiative des projets internationaux

L'Initiative des projets internationaux (IPI) a été lancée en 2001 pour aider les entreprises et les organismes manitobains à entreprendre des projets financés par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et des institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement asiatique, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque africaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes. L'Initiative des projets internationaux permet de recenser les capacités créneaux du Manitoba et d'établir des alliances, des consortiums et des partenariats publics-privés liés à ces capacités afin d'optimiser les taux de réussite des réponses aux appels d'offre pour des projets internationaux. Cette section aide le secteur privé du Manitoba à établir des liens internationaux fructueux en mettant à profit les nombreuses relations entretenues par le Manitoba avec d'autres gouvernements et complète les capacités du secteur privé à l'aide des connaissances spécialisées existant au sein du gouvernement du Manitoba. Elle collabore également avec les IFI afin de promouvoir les capacités du Manitoba et de recenser les établissements et les programmes financiers pour des projets internationaux. Les responsables de l'Initiative invitent des orateurs de l'ACDI et d'IFI à venir rencontrer au Manitoba des entreprises et des organismes de la province.

Faits saillants en 2004-2005

Voici les principales réalisations de la Direction des relations canado-américaines et internationales en 2004-2005 :

- Apport de documents d'information et de soutien stratégique aux missions qui se rendaient aux États-unis et dans d'autres pays, ainsi que de matériel d'information pour les missions étrangères.

- Soutien à la participation du Manitoba à des tribunes intergouvernementales régionales comme la Western Governors' Association, le Legislators' Forum, la Midwestern Legislative Conference, les conventions internationales annuelles B10, les réunions annuelles d'Hemispheria et la North America's Super Corridor Coalition (NASCO).

- Appui à des projets relatifs aux activités internationales de la Province, comme le jumelage existant entre le Manitoba et la province sud-africaine du Nord-Ouest. La Direction a également contribué à des activités de développement international avec les provinces sud-africaines du Limpopo et de Northern Cape, de même qu'avec les Philippines.

- Poursuite du perfectionnement de l'Initiative des projets internationaux (IPI) afin de soutenir l'accès des entreprises manitobaines à des projets internationaux de développement. Cette initiative a organisé et accueilli les colloques suivants :
    - un séminaire de la Société financière internationale relatif à l'Ukraine (juin 2004) : 18 participants
    - un séminaire de la Banque mondiale sur la Chine (août 2004) : 22 participants
    - un séminaire du Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique de la Banque mondiale (mars 2004) : 18 participants

L'Initiative des projets internationaux a également dirigé en juin 2004 une mission à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) afin d'y rencontrer des spécialistes des secteurs de l'énergie et de l'environnement. Une société manitobaine a ainsi décroché un contrat d'une valeur d'environ 450 000 $ auprès de la BERD.

En novembre 2004, l'IPI a dirigé une mission de cinq entreprises du Manitoba qui ont assisté à Washington D.C. à un colloque de la Banque mondiale sur l'établissement de contacts en Chine. Trois autres sociétés manitobaines se sont jointes à cette délégation afin de participer à la mission sur l'énergie de l'Ouest du Canada de manière à établir des liens avec des institutions financières internationales établies à Washington.

En mars 2005, l'IPI a dirigé une mission de quatre entreprises manitobaines qui ont participé à la semaine de l'énergie de la Banque mondiale.

Grâce à ces efforts, des contrats de consultation d'une valeur totale de 2,5 M$ ont été adjugés à des sociétés du Manitoba.

La direction a préparé près de 70 rapports sur les possibilités de développement à l'échelon international pour les entreprises et les organismes manitobains. Ces rapports donnent des détails sur les projets à venir et des avis de marché pour les projets mis en œuvre par chacune des IFI dans un vaste éventail de secteurs d'activités (énergie, réforme du secteur public, environnement, population, développement du secteur privé, éducation et formation).

En mars 2005, un protocole d'entente a été signé afin de désigner officiellement l'Initiative des projets internationaux comme agent de liaison avec le secteur privé auprès de la Banque mondiale au Manitoba.

Éducation internationale

La Direction de l'éducation internationale (DEI) a été créée dans l'optique des objectifs suivants : promouvoir la sensibilisation et le savoir sur le reste du monde et accroître les connaissances des Manitobains sur les différentes cultures; faire en sorte que l'économie de la province tire le maximum de l'éducation internationale; inciter à une approche de l'éducation internationale faisant appel à chacun des niveaux d'éducation, des intervenants et des domaines d'étude et de formation et à toutes les régions du Manitoba; faire connaître le Manitoba sur la scène internationale en tant que lieu privilégié offrant des programmes et des services d'éducation et de formation abordables et de grande qualité.

La Direction de l'éducation internationale continue de servir de point de contact initial pour les questions liées à l'éducation internationale, à élaborer des politiques sur l'éducation internationale et à répondre aux demandes (de renseignements et autres) provenant d'étudiants étrangers, d'intermédiaires et de partenaires institutionnels. La DEI assure aussi le lien avec les établissements et les organismes afin de coordonner les efforts de recrutement, d'offrir une aide en marketing et d'établir des stratégies de partenariats en vue de la vente de services et de produits éducatifs.

Les chiffres provisoires sur l'inscription d'étudiants étrangers en 2004-2005 montrent une hausse globale de plus de 20 % par rapport à l'an dernier dans le secteur de l'éducation. Cette croissance impressionnante est particulièrement forte dans le sous-secteur postsecondaire. Les répercussions économiques estimatives de la présence de ces étudiants dépassent les 50 M$ par an.

Faits saillants en 2004-2005

La DEI a continué de s'acquitter de ses responsabilités en vertu des ententes conclues avec Citoyenneté et Immigration Canada et les établissements postsecondaires publics du Manitoba afin de permettre aux étudiants internationaux de travailler à l'extérieur de l'établissement où ils sont inscrits. En 2003-2004, il a été remarqué que l'on s'attendait à ce que le projet attire davantage d'étudiants internationaux au Manitoba et serve de modèle pour une mise en œuvre nationale. Le 18 avril 2005, Citoyennete et Immigration Canada a annoncé l'élargissement à l'ensemble du Canada du programme de travail à l'extérieur des établissements.

Marketing et promotions
La DEI continue de promouvoir le Manitoba comme un fournisseur de services éducatifs abordables et de haute qualité. Elle a élaboré un site Web complet afin de compléter sa gamme de produits promotionnels imprimés. Le site ne s'adresse pas seulement aux étudiants étrangers, il donne aussi aux étudiants canadiens, au personnel enseignant, aux administrateurs des programmes d'éducation internationale et au public de l'information sur les possibilités d'éducation à l'étranger. Il sera lancé officiellement en 2005.

Les deux principales cibles pour le développement du marché en 2005 demeureront l'Allemagne (au niveau du secondaire) et l'Inde (à l'échelon postsecondaire). Plusieurs stratégies innovatrices de marketing sont en voie de préparation pour l'Inde. L'objectif visé est de mettre directement en contact des représentants manitobains avec des étudiants indiens qui sont en mesure, tant du point de vue financier que du niveau d'instruction, de venir étudier au Manitoba. La DEI continuera d'étudier les possibilités d'autres nouveaux marchés, tout en maintenant son soutien aux efforts institutionnels dans les marchés établis comme la Chine, le Mexique ou la Corée.

Coopération internationale
Le nombre d'écoles qui enseignent le programme d'études du Manitoba augmente. Outre trois écoles en Chine, une en Thaïlande et une au Japon, d'autres possibilités sont à l'étude. Ces écoles contribuent à faire connaître le Manitoba et préparent les élèves en vue de leur inscription à des établissements postsecondaires dans la province.

La DEI prépare actuellement une stratégie complète relative à l'éducation internationale afin de compléter la stratégie internationale du gouvernement. Le document connexe fournira un cadre général pour les activités gouvernementales dans le secteur de l'éducation internationale.

La DEI a financé l'élaboration d'un programme d'études spécialisé en anglais langue seconde, qui a été lancé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM).

La Direction contribue toujours à la coopération internationale en ce qui a trait à l'éducation. Dans le contexte de l'entente entre le Manitoba et l'État de Jalisco, la DIE et le personnel d'ECJM ont organisé un programme de recherche de deux semaines pour deux éducateurs de Guadalajara. La Direction continuera de déterminer les possibilités de coopération internationale et de les présenter aux institutions manitobaines.

Missions et visites
Une activité de recrutement à laquelle ont participé sept représentants d'écoles manitobaines a eu lieu en Allemagne pendant la première semaine d'octobre 2004. Ces représentants ont rencontré plus de 20 intermédiaires allemands qui placent des élèves dans des programmes linguistiques ou des écoles secondaires en Amérique du Nord. La rétroaction des établissements manitobains et des participants allemands a été favorable et des relations à long terme sont en train de s'établir. Une activité de suivi visant à resserrer ces liens se tiendra en octobre 2005.

À la fin de septembre 2004, la DEI a organisé des mini-foires et des visites d'établissements visant les élèves d'écoles privées dans plusieurs villes indiennes de taille moyenne, avec la participation de l'Université de Winnipeg et de l'Université du Manitoba. L'Université de Brandon et le Red River College ont convenu de se joindre à des activités promotionnelles prévues en Inde et dans les Émirats arabes unis en 2005-2006.

Renforcement des capacités
La DEI poursuit ses efforts pour renforcer les capacités provinciales relatives aux initiatives en faveur de l'éducation internationale. Plusieurs exposés et réunions ont été organisés à l'intention de représentants du domaine de l'éducation au Manitoba afin de les informer sur la voie à suivre pour se lancer dans le domaine de l'éducation internationale. Les travaux visant à étendre les capacités institutionnelles continuent par des séances de perfectionnement professionnel conçues pour enrichir les connaissances sur le terrain. Finalement, le fonds de prêts incitatifs pour l'éducation internationale fera l'objet d'un examen en 2005, car seul un établissement a à ce jour profité du programme.

Bureau du protocole
Le mandat du Bureau du protocole porte sur quatre domaines : diplomatie, missions et événements officiels et protocolaires, soutien protocolaire général et Ordre du Manitoba.

Le bureau coordonne et organise tous les programmes (et procure lorsque cela est nécessaire un soutien logistique sur le terrain) pour la quasi-totalité des missions diplomatiques importantes qui se rendent au Manitoba, comme les visites de hauts-commissaires, d'ambassadeurs, de ministres étrangers importants et de consuls généraux. La Direction sert également d'appui de premier plan et de point de liaison gouvernemental aux 27 membres du corps consulaire du Manitoba.

Principales activités en 2004-2005

Le Bureau du protocole a joué un rôle directeur dans la coordination, la planification et la tenue de presque tous les principaux événements officiels et protocolaires dont le premier ministre du Manitoba a été l'hôte. Il a également contribué de manière croissante au soutien et à l'organisation des missions à l'étranger dirigées par le premier ministre. Moins fréquemment, le Bureau a dirigé l'organisation de visites au Manitoba de personnalités très en vue (des membres de la famille royale, la Gouverneure générale, des chefs d'État étrangers, les premiers ministres d'autres provinces, des gouverneurs des États-Unis, etc.).

Le Bureau du protocole a par ailleurs continué d'offrir un soutien protocolaire permanent aux membres du Cabinet, à l'Assemblée législative et à l'ensemble du public.

Le Bureau a également servi de secrétariat pour l'Ordre du Manitoba, la plus haute distinction honorifique accordée dans la province. À titre de secrétaire de l'Ordre du Manitoba, le chef du protocole a assumé la responsabilité de la coordination, de la planification et de l'exécution de toutes les étapes du processus lié à l'Ordre, y compris la sollicitation permanente de nominations, tout en jouant un rôle central dans l'organisation de la cérémonie annuelle.

Faits saillants en 2004-2005

- Accueil à Winnipeg de 13 missions diplomatiques (Finlande, Grèce, Chypre, Chine, Slovénie, Hongrie, Islande, Japon, Inde, Ukraine, France, Mexique et Algérie).

- Direction de deux missions d'ambassadeurs en provenant de la Russie et des États-Unis à Churchill.

- Accueil du premier ministre de l'Australie-Méridionale et de hauts fonctionnaires.

- Organisation de cérémonies spéciales et soutien à leur tenue (discours du Trône, investiture du lieutenant-gouverneur, Ordre du Manitoba, Order of the Buffalo Hunt (2), passation de commandement à la GRC et deux cérémonies des bureaux de la citoyenneté).

- Soutien à l'organisation et à la tenue de plusieurs grandes conférences comme la conférence du Gouverneur général sur le leadership, la Conférence sur les soins de santé primaires, le Congrès mondial de la viande, le congrès international des Nations Unies sur les personnes handicapées, le Business of Science Symposium et le sommet économique à l'intention des Autochtones.

- Contribution à l'élaboration, à la planification et à l'exécution des programmes des missions commerciales dirigées par les premiers ministres du Manitoba et du Nouveau-Brunswick qui se sont rendues au Texas et en Californie.

- Planification et accueil d'un séminaire éducatif en soirée pour le corps consulaire du Manitoba en ce qui concerne les fonctions, les obligations légales, les attentes, etc.

- Rôle central dans l'organisation et la tenue d'événements comme le 60e anniversaire du jour J, Le Carrousel de la GRC, le dévoilement du monument commémoratif en l'honneur des casques bleus de l'ONU sur le boulevard Memorial, le dîner de la Macarthur Foundation, une cérémonie consacrée au 11 septembre (International Peace Garden), la Journée des Nations Unies et la cérémonie de signature de la Midwestern Legislative Conference.

- Tenue de livres de condoléances à la disposition du public pour le désastre des tsunamis en Asie et pour le massacre à l'école de Beslan.

7(a) Relations fédérales-provinciales et internationales

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 075,5	12,00	980,8	94,7	
Total des autres dépenses	533,7	0,00	661,5	(127,8)	
TOTAL	1 609,2	12,00	1 642,3	(33,1)	

Commerce Manitoba

Commerce et Investissement Manitoba aide les sociétés manitobaines à devenir capables d'exporter et à se diversifier au niveau des marchés internationaux en exécutant des programmes et services ciblés. Elle favorise également les possibilités d'investissement au Manitoba afin d'accroître l'emploi et les investissements de l'étranger. La direction a été créée en 2003-2004 à partir de ressources transférées de quatre secteurs d'autres ministères.

La Direction de la politique, de la planification et de la coordination du ministère de l'Industrie, du Développement économique et des Mines fournit des services d'analyse, de conseils et de soutien à la recherche à la sous-ministre du Commerce et des Relations fédérales-provinciales et internationales. Son rôle est notamment d'analyser les questions de politique, y compris celles touchant le commerce intérieur et la politique commerciale.

Principales activités en 2004-2005

Commerce et investissement Manitoba fournit des services commerciaux divers résumés dans le tableau suivant.

Résumé des services

Information générale	Perfectionnement des compétences	Conseils à l'exportation	Soutien à l'entrée sur le marché	Information particulière sur les marchés
Ligne sans frais d'information sur l'exportation	Guide de préparation à l'exportation	Évaluation de la capacité à exporter immédiatement	Information sur les marchés et séances d'information	Perspectives de marché
Site Web	Formation axée sur les compétences en matière d'exportation	Évaluation de la capacité à commercialiser immédiatement	Foires et salons commerciaux	Recherche des principaux contacts
Bulletins	Préparation à l'accès au marché américain	Élaboration d'un plan d'exportation	Missions commerciales	Information sur les visites
Séminaires généraux	Préparation à l'accès à d'autres marchés	Mise en œuvre d'un plan d'exportation	Choix des partenaires	Contacts directs
			Renseignements sur les marchés	Information sur les entreprises locales
			Promotion des intérêts des entreprises	Dépannage
			Contre-expositions, missions étrangères	Liaison avec les gouvernements et les entreprises
			Soutien aux salons commerciaux, aux produits promotionnels et aux sites Web (Programme d'aide au commerce)	
			Recensement de possibilités dans certains pays pour des projets internationaux	

En mai 2004, Commerce et Investissement Manitoba a lancé l'Initiative de développement des exportations (IDE), qui vise essentiellement à accroître le nombre d'entreprises manitobaines actives dans les marchés internationaux et à faciliter la diversification de leurs marchés d'exportations, de manière à obtenir une hausse globale de la valeur des exportations manitobaines. Des plans commerciaux stratégiques sont en voie d'élaboration pour les secteurs prioritaires grâce à la collaboration avec les partenaires commerciaux du Manitoba et à un programme de liaison avec l'industrie. Les plans commerciaux sectoriels consistent notamment à déterminer les marchés prioritaires où les entreprises manitobaines ont des intérêts et des possibilités notables. Par un soutien accru aux activités intérieures comme les salons commerciaux, les séminaires, les visites d'acheteurs et les activités de jumelage, on a mis l'accent sur une meilleure connaissance des marchés et sur des missions commerciales ciblées sur les pays désignés comme ceux présentant les plus grandes possibilités pour les entreprises manitobaines.

Depuis la création de l'IDE en mai 2004 jusqu'à la fin de l'exercice, des efforts importants ont été déployés pour atteindre les objectifs à court terme de l'Initiative, dont des activités de liaison avec l'industrie, l'amélioration de la coordination avec les partenaires commerciaux et la mise en place de nouveaux programmes visant des exportateurs nouveaux et diversifiés. Au cours des neuf premiers mois de l'IDE :

- des conseillers de Commerce Manitoba ont été en contact direct avec plus de 100 sociétés manitobaines;
- des employés de Commerce Manitoba ont entamé des discussions avec des partenaires commerciaux afin de définir les domaines dans lesquels les organisations peuvent collaborer pour améliorer les services et les résultats;
- le Programme d'aide au commerce a été élargi de manière à inclure le financement axé sur la conception et l'élaboration de sites Web et la conception de nouveaux produits de marketing;
- l'IDE a appuyé des activités sur l'expansion transfrontalière et le jumelage afin d'aider des entreprises de la province à accroître et à élargir leurs exportations.

L'Initiative de développement des exportations a dépassé ses objectifs en matière de hausse des exportations; on a dénombré plus de 100 sociétés ayant réalisé plus de 5 M$ de ventes dans des nouveaux marchés.

Marketing de l'agriculture

Les secteurs alimentaire et agricole sont très importants pour l'économie manitobaine, car ils représentent pour la province des exportations totales de 3,4 milliards de dollars en 2004. La Section de l'agriculture procure de l'aide en matière de marketing international aux acheteurs et aux vendeurs de produits agricoles et alimentaires du Manitoba. Par la coordination des activités commerciales, en particulier l'apport de soutien logistique et de contacts au sein de réseaux, la Section de l'agriculture applique une démarche complète en développement des marchés d'exportation. Elle participe activement à la planification d'efforts commerciaux en équipes fédérales-provinciales visant les marchés prioritaires des États-unis, de l'Union européenne, du Mexique, du Japon et de la Chine.

Plusieurs projets importants ont été mis à exécution au cours de l'exercice :

- Nos efforts vis-à-vis du marché mexicain ont été marqués par la visite de trois missions au Mexique. Ces missions comprenaient la participation au premier congrès Canada-Mexique consacré aux haricots, des exposés réalisés en conjonction avec le Centre de développement des produits alimentaires du Manitoba lors d'une conférence sur la salubrité des aliments à Monterrey et l'accompagnement de quatre sociétés au salon Alimentaria Mexico 2004.
- Dans les marchés asiatiques, l'honorable Rosann Wowchuk a dirigé en novembre 2004 une mission multisectorielle en Chine, dont l'un des principaux éléments étaient l'agriculture. La Section de l'agriculture a contribué à la planification de la mission de la ministre au Japon, où elle était l'invitée du gouvernement japonais.
- La Section de l'agriculture a participé à la World Dairy Expo, au Wisconsin, avec des producteurs de la Manitoba Holstein Association et des membres du Conseil des plantes fourragères du Manitoba.
- Elle a également organisé ou accompagné la visite au Manitoba de nombreuses missions se rapportant au commerce ou à l'investissement dans un grand nombre de secteurs de l'industrie alimentaire et agricole.

Asie et Europe

Asie-Pacifique – Les exportations du Manitoba vers la région de l'Asie-Pacifique se sont chiffrées à 1 493,4 M$ en 2004, soit une hausse de 426,0 M$ par rapport à l'année précédente. La plus forte augmentation des exportations dans cette région a été enregistrée vers la Chine (300,1 M$). Dans l'ensemble de la région, les exportations de blé et de nickel ont augmenté, passant respectivement de 263,8 M$ à 452,1 M$ et de 275,3 M$ à 407,2 M$. Le Japon, la Chine-Hong Kong et l'Australie sont les principaux marchés cibles du Manitoba dans la région.

Les exportations du Manitoba vers la Ceinture du Pacifique ont représenté 15,2% du total des exportations. Dans la région, 83,3% des exportations étaient destinées aux quatre principaux marchés régionaux du Manitoba – Chine et Hong Kong, Japon, Australie et Corée du Sud.

Les marchés de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est) représentaient la deuxième concentration d'exportations dans la région (11,9 %). Les exportations du Manitoba vers les pays membres de l'ANASE s'élevaient à 178,0 M$ en 2004, soit une hausse de 20,9 % par rapport à 2003. Les principaux produits d'exportation étaient le blé (122,8 M$) et le nickel brut (31,7 M$). Les autres marchés de la Ceinture du Pacifique représentaient 4,7 % (70,6 M$) des exportations du Manitoba.

Australie – L'Australie est aujourd'hui le neuvième marché d'exportation du Manitoba, avec un volume de ventes de 61,4 M$. La plupart des exportations de la province vers ce pays sont des biens à valeur ajoutée.

Chine-Hong Kong – Les exportations vers la Chine-Hong Kong (le deuxième marché d'exportation régional du Manitoba) se chiffraient à 622,7 M$ en 2004, soit une hausse de 123 % par rapport aux 279,7 M$ enregistrés en 2003. Cette augmentation a été enregistrée dans tous les secteurs, en particulier le nickel et le blé.

Commerce et Investissement Manitoba a participé aux activités suivantes au cours de l'exercice 2004-2005 :

- une exposition sur les TIC qui s'est tenue à Hong Kong en avril 2004 et à laquelle ont participé huit entreprises manitobaines;
- une mission commerciale dirigée par l'honorable Rosann Wowchuk en Chine (Shanghai, Hefei, Beijing, Linyi, Guangzhou et Hong Kong) en novembre 2004. Treize entreprises et organisations du Manitoba y ont participé;
- huit visites de délégués d'entreprises et de fonctionnaires chinois, qui ont rencontré les représentants de sociétés et de ministères manitobains pour donner suite à des débouchés en matière de commerce et d'investissement;
- la visite dans la province du représentant en commerce international de Commerce et Investissement Manitoba en Chine, qui a rencontré et consulté 60 sociétés et organismes en septembre 2004;
- une mission du premier ministre en Alsace (France), en mars 2005, qui a permis de faire progresser la collaboration avec la région du Bas-Rhin en vertu d'un protocole d'entente de 2002 portant sur la coopération et qui était également consacrée à l'incidence du changement climatique et aux avantages économiques découlant de la mise au point de sources d'énergie plus propres et plus efficaces. La mission a également soutenu une délégation franco-manitobaine dirigée par le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba (CDEM), en vue de promouvoir les débouchés dans les domaines du tourisme, des affaires, du commerce et de l'immigration.

En janvier 2005, l'honorable Scott Smith a dirigé la participation d'une délégation commerciale du Manitoba à une mission commerciale canadienne en Chine-Hong Kong. Quatre entreprises manitobaines y ont participé directement et trois autres sociétés étaient présentes dans la partie de la mission qui a eu lieu en Chine. Un Protocole d'entente connexe a été signé avec la province d'Anhui pour promouvoir le commerce, l'investissement et l'échange d'information.

Le Manitoba collabore étroitement avec des partenaires éventuels en matière d'investissement en Chine afin d'élaborer deux projets à valeur ajoutée au Manitoba.

Japon – Le Japon a été en 2004 le troisième marché du Manitoba, dont il était le deuxième marché en 2003. Les exportations vers ce pays se sont élevées à 510,9 M$ en 2004, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2003, avec une prédominance des produits agricoles. Parmi les 20 principales exportations du Manitoba au

Japon, la croissance la plus forte a été celle des ventes de seigle, qui ont augmenté de 14 371 % pour atteindre 10,4 M$. La deuxième croissance des ventes la plus forte a été celle des légumes en conserve, qui a augmenté de 7,2 M$ (soit 592 %) en un an.

En 2004-2005, Commerce Manitoba a accompagné ou organisé les activités suivantes :

- la visite d'un acheteur de chanvre au Manitoba en septembre 2004 afin d'explorer les débouchés possibles au Japon;
- une visite des installations de recherche au Manitoba en février 2005 par l'agent des sciences et des technologies de l'Ambassade du Canada à Tokyo.

Philippines – Les Philippines étaient en 2004 le onzième marché d'exportation du Manitoba, avec des ventes d'une valeur de 49,0 M$, soit une hausse de 9,8% par rapport aux 44,5 M$ enregistrés en 2003. Le principal produit exporté par le Manitoba vers ce marché était le blé-méteil (45,3 M$). En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba :

- a soutenu la venue d'une mission des Philippines, en novembre 2004;
- a participé à un séminaire consacré à la façon de faire affaire aux Philippines, en novembre 2004.

Europe – Les exportations du Manitoba vers l'Union européenne se sont élevées à 397,2 M$ en 2004, soit une baisse de 9,7 M$ (2,4 %) par rapport à l'exercice précédent. Des baisses des ventes ont été constatées pour le blé (de 102,6 M$ à 96 M$), le lin (de 71 M$ à 53,7 M$) et le nickel brut (de 31,4 M$ à 22,1 M$) notamment. Les principales hausses enregistrées touchaient les ventes de légumes secs (de 51,5 M$ à 61,7 M$), de tracteurs (de 1,5 M$ à 11,3 M$), de produits chimiques (de 0 à 7,2 M$) et de peaux à fourrure tannée ou apprêtée (de 4,3 M$ à 8 M$).

En 2004, les cinq principaux marchés d'exportation du Manitoba en Europe ont été la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, suivi des Pays-Bas et de la France en 6e et 7e places. Au sein de ce groupe, les exportations ont baissé par rapport à 2003 pour la Belgique (de 115 M$ à 83 M$), le Royaume-Uni (de 70 M$ à 66,8 M$) et la France (de 26,4 M$ à 20,6 M$). Les pays avec lesquels on a constaté la plus forte croissance ont été l'Espagne (de 53,7 M$ à 65,4 M$), l'Allemagne (de 25 M$ à 35,3 M$), les Pays-Bas (de 13,3 M$ à 21,7 M$) et l'Italie (de 40,7 M$ à 46,1 M$).

La hausse des exportations vers certains pays en 2004 est liée à des catégories précises de produits. Les ventes de tracteurs vers l'Allemagne ont passé de 0 à 11 M$. Les expéditions de légumes secs vers l'Espagne ont augmenté de 27,9 M$ à 44,4 M$. Les ventes de blé à l'Italie se sont accrues de 27 M$ à 32,4 M$ et les expéditions de blé et de lin vers les Pays-Bas ont augmenté de 1,1 M$ à 6 M$.

En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a participé aux événements suivants ou à leur organisation :

- une visite au Manitoba du représentant en commerce international de Commerce et Investissement Manitoba en Europe, qui a rencontré en janvier 2005 28 entreprises et organisations afin de discuter et de recommander des voies à suivre face aux débouchés et aux défis dans divers marchés européens;
- 14 études de marketing visant à identifier des partenaires dans les domaines du marketing et de la distribution;
- une délégation de six entreprises agroalimentaires au SIAL, le deuxième salon européen de l'alimentation, qui s'est tenu en octobre 2004 à Paris;
- une délégation de 11 entreprises et organismes a participé en janvier 2005 au MIDEM, le principal salon de l'industrie de la musique en France;
- une délégation de trois sociétés a participé à BIOFACH, la principale foire commerciale de produits biologiques au monde, qui a eu lieu à Nuremberg, en Allemagne, en février 2005;
- plusieurs réunions tenues tout au long de l'année avec des délégués commerciaux européens et des agents commerciaux canadiens en Europe.

Le Mexique et les marchés émergents

Le Mexique était en 2004 le quatrième marché d'exportation du Manitoba (après les États-Unis, la Chine-Hong Kong et le Japon), avec des ventes totales de 282,1 M$, soit une hausse de 37,9 % par rapport à 2003. Les principales exportations de la province vers le Mexique étaient notamment les oléagineux (colza/canola), le

blé, le porc et d'autres produits de viande, le malt et les légumes.

En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a organisé la visite de sept missions du Mexique, qui se sont traduites par plus de 60 réunions avec des gens d'affaires du Manitoba. Voici les principales activités à ce chapitre :

- une délégation commerciale dans trois États mexicains afin de promouvoir les services commerciaux, de génie-conseil et de nouvelles technologies, qui pourrait déboucher sur des contrats de 1,3 M$;
- participation à la conférence « Partnership for Prosperity – P4P 2004 » entre le Mexique et les États-Unis. Le Manitoba, qui était la seule province canadienne représentée, a pu établir des contacts de premier ordre, exposés à l'appui, avec des dirigeants d'entreprises et du gouvernement mexicain;
- une mission du président Vicente Fox au Canada. Commerce et Investissement Manitoba a participé à des exposés et séminaires pour gens d'affaires et a fait la promotion du secteur des TIC et des activités commerciales générales au Manitoba en ciblant de grandes sociétés mexicaines actives aux États-Unis. Plusieurs sociétés et chefs d'entreprise manitobains de premier plan ont participé à des réunions bilatérales à Ottawa;
- une mission commerciale en juin 2004 dans trois États du Mexique, avec la présence de six sociétés manitobaines. Cette mission a mené à des ventes directes de quelque 200 000 $ en technologie et en matériel d'équipementier. Quatre agents commerciaux ont été nommés pour représenter les entreprises du Manitoba dans le marché;
- une mission commerciale multisectorielle en août 2004 dans deux États du Mexique à titre de soutien à six sociétés manitobaines. Cette mission a mené à des ventes directes de quelque 350 000 $ et trois représentants des ventes ont été nommés dans le marché;
- l'organisation d'une série de trois vidéoconférences entre la collectivité d'affaires de l'État de Jalisco et du Manitoba pour établir des liens entre les acheteurs de boissons alcoolisées, de produits d'artisanat et de TIC (technologies de l'information et des communications). Plus de 45 délégués commerciaux ont participé à la conférence.

Amérique du Sud – En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a organisé les activités suivantes :

- un salon commercial à base d'échantillons et une mission commerciale à Santiago, au Chili, en avril 2003, grâce auxquels 9 entreprises manitobaines ont pu établir des premiers contacts dans le marché chilien;
- la poursuite des négociations et des contacts avec huit entreprises afin de promouvoir la distribution, la représentation et les ventes au Chili;
- le soutien à deux sociétés pour l'établissement d'ententes officielles avec des partenaires commerciaux chiliens et à cinq entreprises dans leurs premières ventes au Chili;
- une mission commerciale à Arequipa, au Pérou, afin d'évaluer et de préparer une mission minière au salon commercial international EXTEMIN en septembre 2005, et de mettre des sociétés manitobaines en contact avec les chambres de commerce et le Consulat du Canada.

Antilles – Commerce et Investissement Manitoba a organisé en novembre 2004 une mission commerciale avec quatre entreprises de la province, afin de faire le suivi d'une initiative des projets internationaux évaluée à 1,5 M$.

Moyen-Orient et Inde – Commerce et Investissement Manitoba a continué de se concentrer sur le Moyen-Orient et a accru ses efforts avec l'Inde. Les exportations du Manitoba vers les Émirats arabes unis s'élevaient à 18,9 M$ en 2004, comparativement à 16,3 M$ en 2003, avec une évolution depuis les produits de base vers les produits à valeur ajoutée. Par exemple, le Manitoba a exporté 2,9 M$ en produits pharmaceutiques en Iran. Le total des exportations manitobaines vers le Moyen-Orient en 2004 était évalué à 98,5 M$.

Voici d'autres activités que Commerce et Investissement Manitoba a organisées ou auxquelles il a participé :

- une mission commerciale en Inde en novembre 2004. Le but était de préparer une mission dirigée par le premier ministre prévue en 2006;
- la visite en novembre 2004 d'une mission iranienne axée sur les machines agricoles, les produits pharmaceutiques et les poissons dulcicoles;
- la visite en juin 2004 d'une mission iranienne qui s'est traduite par des ventes éventuelles de 1,6 M$;
- la visite en juin 2004 d'une personne d'affaires libyenne actif dans le domaine du pétrole, du gaz et des produits pharmaceutiques.

Autres – En mars 2005, un groupe de huit journalistes de l'Asie du Sud-Est a visité le Manitoba pour s'informer sur nos entreprises de l'industrie de l'environnement. Commerce et Investissement Manitoba a organisé des réunions et des visites d'installations avec 10 sociétés, ce qui a mené à des articles favorables dans les publications de ces journalistes et à la mise en valeur d'entreprises manitobaines.

Afrique du Sud -- En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a accueilli quatre missions commerciales venues explorer les possibilités d'exportation pour les entreprises manitobaines, en particulier dans la province du Nord-Ouest de l'Afrique du Sud. Une mission commerciale de six entreprises à une conférence sur les investissements dans le Nord-Ouest a débouché sur la signature de deux ententes de coopération entre le Manitoba et cette province. D'autres activités ont favorisé l'échange d'informations sur des questions culturelles, agricoles et de gestion.

Les États-unis et les activités commerciales
Les États-unis demeurent le principal marché d'exportation du Manitoba avec 72,7 % des biens exportés. De plus, 80 % des marchandises importées au Manitoba provenaient de ce pays.

En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a participé à neuf missions commerciales et foires commerciales au Manitoba et à l'étranger, y compris, en janvier 2005, une mission multisectorielle au Texas dirigée par le premier ministre Gary Doer. Au total, plus de 150 sociétés (de la province et de l'extérieur) ont participé à ces activités, à l'issue desquelles les entreprises manitobaines prévoyaient conclure des ventes de plus de 18 M$.

La mission du Texas comptait 18 représentants d'associations d'entreprises et de sociétés du secteur privé du Manitoba. L'objectif global de la mission était de mieux faire connaître le Manitoba au Texas. A cet effet, le premier ministre a fait la promotion du Manitoba comme lieu d'investissement auprès de chefs d'entreprise à Houston et à San Antonio, au cours de plusieurs réunions avec des représentants gouvernementaux, dont le gouverneur du Texas, et du secteur privé. Un des principaux résultats de la mission a été la conclusion de plusieurs contrats entre des entreprises texanes et manitobaines.

Cette mission du Manitoba était le prolongement de la priorité accordée au Texas par la Province depuis la signature en 2002 d'une entente conjointe avec le Texas afin de promouvoir le développement économique, le commerce et le tourisme. Depuis la conclusion de cette entente, Commerce et Investissement Manitoba a mené deux missions liées à la transformation alimentaire au Texas et a accueilli une mission commerciale en provenance du Texas en septembre 2003.

Parmi les activités organisées par Commerce et Investissement Manitoba en 2004-2005 figurent des initiatives axées sur le marché américain (à l'intérieur de la province ou chez notre voisin), en particulier :

- la foire Western Canada Farm Progress Show, à Regina, en Saskatchewan (juin 2004), à laquelle ont participé plus de 100 délégues des États-unis;
- une exposition collective à l'exposition annuelle de la Texas Restaurant Association, à Houston, au Texas, en juin 2004, par cinq sociétés manitobaines;
- une exposition collective à la foire dénommée Husker Harvest Days, à Grand Island, dans le Nebraska, en septembre 2004, par huit sociétés manitobaines;
- une exposition collective au salon de la Private Label Manufacturers Association, à Chicago, en Illinois, en novembre 2004, par six sociétés manitobaines;
- un salon sur la fabrication de pointe, à Winnipeg, en février 2004, auquel ont assisté 23 délégués américains et 44 sociétés du secteur privé.

Le Programme d'aide au commerce a offert une aide à coûts partagés afin d'encourager les entreprises manitobaines à exposer au cours de manifestations commerciales reconnues et à élaborer de nouveaux produits promotionnels et des sites Web. En 2004-2005, le Programme d'aide au commerce a soutenu 88 sociétés du Manitoba.

Les secteurs prioritaires étaient notamment la transformation des aliments et des boissons, les sciences de la vie, les produits de la construction, les équipementiers et le matériel agricole ou les sous-éléments, les industries axées sur le savoir, le vêtement et les services exportables.

Protocole d'entente Canada-Manitoba concernant le développement du commerce international
Commerce et Investissement Manitoba encourage et facilite la coopération nécessaire au développement économique avec d'autres organismes provinciaux, fédéraux et municipaux de développement économique. À titre d'exemple, mentionnons le degré élevé de coopération entre la Province et le gouvernement fédéral dans le cadre d'un protocole d'entente visant à promouvoir le développement commercial international. En 2005, le protocole d'entente sera renouvelé pour cinq ans.

Représentants en commerce international
En 2004-2005, Commerce et Investissement Manitoba a recruté quatre représentants en commerce international à temps partiel dans les marchés cibles. Ces représentants, établis au Chili, en Chine, en Europe et au Mexique, sont chargés de déterminer les possibilités d'exportation pour les sociétés manitobaines dans leur marché cible respectif. En 2004-2005, les représentants en commerce international ont contribué à des ventes de 4,0 M$ et à la mise en évidence de possibilités de ventes supplémentaires de 6,1 M$.

7(b) Commerce Manitoba

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 264,9	19,00	1 313,8	(48,9)	
Total des autres dépenses	1 503,5	0,00	1 740,1	(236,6)	
Subventions	129,2	0,00	170,0	(40,8)	
Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 000,0)	0,00	(1 000,0)	0,0	
TOTAL	1 897,6	19,00	2 223,9	(326,3)	

Bureau du Manitoba à Ottawa

L'objectif global du Bureau à Ottawa est d'aider le gouvernement du Manitoba et ses organismes ainsi que les entreprises, les collectivités, les organisations et les personnes de la province dans leurs rapports avec les autorités fédérales et le développement commercial. Parmi les principales activités liées à cette aide, mentionnons la collecte et la diffusion d'information, la représentation des intérêts du Manitoba et la surveillance des mesures et des intentions fédérales dans une variété de sujets, en particulier l'approvisionnement.

Le Manitoba continue d'être très sensible aux changements apportés aux transferts fédéraux aux provinces, qui représentent près de 35 % de ses recettes annuelles. Les transferts aux particuliers renforcent l'importance du gouvernement fédéral pour le Manitoba. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a fait des acquisitions s'élevant à quelque 8 milliards de dollars en 2003 au Canada, ce qui représentait 65 % du total des achats ministériels. Les dépenses en immobilisations et en acquisitions du ministère de la Défense nationale se chiffrent à environ 5 milliards de dollars chaque année. Le gouvernement fédéral est le deuxième employeur au Manitoba après le gouvernement provincial. L'existence de nombreux autres bureaux provinciaux et territoriaux à Ottawa démontre que nous ne sommes pas seuls à estimer qu'une représentation à Ottawa est importante pour la promotion des intérêts provinciaux. En fait, le Bureau du Manitoba, établi en janvier 1990, a récemment conclu un accord de partage de locaux avec la province du Nouveau-Brunswick.

Principales activités en 2004-2005

Diffusion et collecte de l'information : Le Bureau entretient des contacts réguliers avec un réseau de bureaucrates, de lobbyistes, de personnel politique et de gens d'affaires afin de demeurer informé de tout fait nouveau en provenance d'Ottawa qui influera ou pourrait influer sur les intérêts au Manitoba. À titre d'exemples de résultats de ces activités, mentionnons la diffusion d'une revue de presse, des bilans fédéraux-provinciaux, l'analyse du Budget des dépenses des principaux ministères fédéraux ainsi que la surveillance de la législation et la préparation de rapports sur les audiences de comités parlementaires.

Représentation et lobbying : Le Bureau du Manitoba sert de représentant permanent du Manitoba à Ottawa et sa présence se fait sentir à tous les échelons du gouvernement fédéral. Il apporte un soutien logistique aux efforts de lobbying et aux missions commerciales du Manitoba. Le Bureau permet également de renforcer l'efficacité et de réduire les coûts, car son personnel assiste au nom des ministères du Manitoba à diverses rencontres fédérales-provinciales dont l'ordre du jour ou la durée ne justifie pas le déplacement de spécialistes depuis le Manitoba, mais auxquelles la contribution soutenue de la Province est jugée nécessaire. En 2003-2004, le personnel du Bureau a assisté de plus de 15 réunions de ce genre. Le Bureau accompagne aussi des entreprises manitobaines en déplacement lors de rencontres avec des représentants fédéraux, et il fournit au besoin des locaux aux Manitobains qui se rendent dans la capitale.

Approvisionnement : Même si la fonction d'approvisionnement comprend certains efforts de lobbying, son objectif principal est de surveiller les progrès et les possibilités d'achats précis par le gouvernement fédéral. Les activités sont notamment la prise de contact et l'entretien de liens avec des représentants officiels, des entrepreneurs principaux possibles, des sous-traitants de premier plan, des lobbyistes établis à Ottawa et, surtout, l'industrie manitobaine. Les capacités des fournisseurs manitobains sont communiquées à toutes les parties jouant un rôle dans l'approvisionnement, et l'orientation générale du marché est déterminée et communiquée aux entreprises pertinentes et aux représentants appropriés du gouvernement du Manitoba. Des plaintes précises sont également traitées et, dans certains cas, résolues à la satisfaction de la société manitobaine. Même lorsque le succès n'est pas complet, ce genre de consultation ou d'intervention réduit considérablement la probabilité que de tels problèmes se reproduisent.

7(c) Bureau du Manitoba à Ottawa

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	127,8	2,00	127,6	0,2	
Total des autres dépenses	51,7	0,00	69,7	(18,0)	
TOTAL	179,5	2,00	197,3	(17,8)	

SECTION III
AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Cette affectation sert à l'amortissement des immobilisations du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

13-8 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Coûts liés aux immobilisations	193,8	0,00	200,7	(6,9)	

SECTION IV
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

Auparavant appelée

Rubrique 10.5
Organisation des mesures d'urgence
Industrie, Développement économique et Mines

Organisation des mesures d'urgence

Vue d'ensemble

L'Organisation des mesures d'urgence Manitoba travaille étroitement avec les différents ordres de gouvernement, le secteur privé, les organismes bénévoles et d'autres organisations non gouvernementales afin de promouvoir et de coordonner les préparatifs d'urgence, l'intervention d'urgence et le rétablissement afin d'empêcher la perte de vies humaines et de minimiser les dommages aux biens et à l'environnement. L'OMU est responsable de l'administration et de l'exécution du Programme d'aide financière aux sinistrés ainsi que des programmes d'indemnisation imposés par la *Loi sur le canal de dérivation de la rivière Rouge*.

Organisation des mesures d'urgence

L'Organisation des mesures d'urgence (OMU) Manitoba est engagée envers les activités suivantes :

- S'acquitter des obligations qui lui sont imposées par la *Loi sur les mesures d'urgence* et la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*, à titre d'organisme coordonnateur du gouvernement provincial pour la gestion des urgences
- Établir et renforcer la capacité de gestion des urgences du gouvernement provincial et participer à la gestion des urgences dans lesquelles interviennent plusieurs organismes
- Soutien au rétablissement après la catastrophe, avec notamment l'apport d'une aide financière aux sinistrés pour certaines pertes admissibles subies par des particuliers, des PME, certains organismes à but non lucratif et le secteur public
- Favoriser un climat de coopération parmi tous les secteurs participant à la protection de la sécurité et de la sûreté publique au Manitoba
- Améliorer de manière continue de tous les aspects de la gestion des urgences au Manitoba

Principales activités en 2004-2005

Intervention d'urgence et aide financière aux sinistrés
Deux programmes d'aide financière aux sinistrés ont été établis l'an dernier afin de soutenir les particuliers et les collectivités qui doivent se rétablir après une catastrophe. Le programme d'aide aux victimes des inondations printanières de 2004 a reçu 484 demandes d'aide, et ses dépenses totales prévues s'élevaient à environ 4 M$, dont 2,4 M$ qui devraient être recouvrés auprès du gouvernement fédéral par des ententes de partage des coûts. Un deuxième programme a été établi afin de fournir une aide pour les cabanes de trappeurs détruites lors des feux de forêt de 2003. Trente demandes ont été reçues et le coût du programme devrait être de 400 000 $, un montant inférieur au seuil applicable au partage des coûts avec le gouvernement fédéral.

Compte tenu de l'information reçue du ministère de la Gestion des ressources hydriques, qui indiquait une forte probabilité d'inondations graves au printemps 2005, l'OMU a rassemblé plusieurs ministères et s'est attachée à ce que soit en place un cadre pour la prestation de l'aide provinciale. Grâce aux conditions climatiques favorables, les inondations ont été inférieures aux prévisions, même si des dommages à des installations publiques ont été signalés par plusieurs municipalités au nord-ouest de Brandon. L'OMU collabore avec ces municipalités pour établir l'ampleur et la nature des dommages, en fonction desquelles on déterminera l'applicabilité de l'aide financière aux sinistrés.

Conseil de la fédération
À l'issue de sa réunion de janvier 2004, le Conseil de la fédération a demandé à ce que soit élaboré un document de travail sur l'amélioration de la gestion des urgences. L'OMU a préparé un document qui, après avoir été approuvé à l'unanimité par les provinces et les territoires au niveau des fonctionnaires et des ministres, a été présenté au Conseil en juillet 2004. Le Conseil a passé en revue le document et a appuyé les quatre priorités recommandées comme des mesures à prendre immédiatement afin d'améliorer la gestion des urgences au Canada. Les quatre priorités soulevées par les premiers ministres étaient les suivantes : un examen conjoint FPT des lacunes stratégiques, le renouvellement de l'engagement fédéral envers la formation en gestion des urgences, l'aboutissement des renégociations relatives à l'aide financière aux sinistrés et la mise en place à l'échelle du Canada d'un système d'alerte du public en cas d'urgence. Il a été demandé aux ministres responsables de la gestion des urgences de collaborer avec le gouvernement fédéral pour faire progresser ces questions. La responsabilité conjointe dans ce domaine a été conférée aux premiers ministres Doer et Hamm, qui rendront compte au Conseil à l'occasion de la prochaine réunion.

Pourparlers fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de politique
Une réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la gestion des urgences a eu lieu à Ottawa en janvier 2004. Les ministres ont approuvé un plan d'action en huit points visant à remédier à des préoccupations communes, en particulier celles soulevées par le Conseil de la fédération. Des groupes de travail coprésidés par un représentant du gouvernement fédéral et un représentant des provinces et des territoires seront formés relativement à chaque thème.

Nouvelles négociations concernant la révision des dispositions régissant l'aide financière aux sinistrés
Le gouvernement fédéral a demandé l'avis des provinces et des territoires concernant les révisions aux dispositions régissant l'aide financière aux sinistrés, qui établissent l'admissibilité aux programmes d'aide financière aux sinistrés et au partage des coûts. Depuis l'amorce de ces discussions en 1999, l'OMU assume un rôle directeur dans l'établissement d'un consensus provincial-territorial dans divers domaines, en particulier le contrôle de la formule de partage des coûts et l'actualisation dans d'autres secteurs. Les consultations avec les partenaires municipaux ont eu une forte incidence sur la position adoptée par le Manitoba. Les discussions étant achevées au niveau des fonctionnaires, tout semble indiquer que des dispositions remaniées allant dans le sens de la position du Manitoba seront présentées avant la fin de l'exercice en cours.

Proclamation de la *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911*
La *Loi sur les centres téléphoniques de sécurité publique – service d'urgence 911* établit les obligations relatives aux services de réception des appels au 911 au Manitoba. Après avoir reçu la sanction royale en 1998, cette loi était demeurée non proclamée dans l'attente de l'achèvement de la règlementation connexe. Des règlements ont été élaborés à la suite de discussions avec les intervenants afin de refléter les pratiques exemplaires et les normes en vigueur dans l'industrie, et ces règlements sont entrés en vigueur parallèlement à la *Loi* en mai 2005.

Planification municipale des mesures d'urgence
La *Loi sur la gestion de la sécurité* de 2001, qui a modifié la *Loi sur les mesures d'urgence*, a établi des exigences plus strictes relativement à la planification des mesures d'urgence au niveau municipal. En consultation avec l'Association des municipalités du Manitoba, des lignes directrices ont été élaborées afin d'aider les municipalités à répondre au besoin d'une planification complète des mesures d'urgence dans leur collectivité. Plus de 75 municipalités ont satisfait à ces exigences et la date butoir pour l'achèvement de ces plans est juin 2005. Les municipalités ont parfaitement compris l'importance des ces exigences; une fois ces travaux achevés, le Manitoba aura le réseau de planification municipale des mesures d'urgence le plus solide au pays.

Analyse et évaluation des risques à l'échelle de la province
Le sous-comité du Cabinet chargé de la sécurité a demandé en 2001 à l'OMU d'entreprendre une analyse et une évaluation complètes des risques à l'échelle de la province. En partenariat avec le Bureau du Commissaire aux incendies, une analyse des risques par collectivité a été amorcée. C'est la première fois qu'un tel exercice est accompli en plus de 30 ans, et les résultats sont actuellement communiqués aux administrations municipales et aux organismes responsables des interventions d'urgence. Outre l'apport de données précieuses pour les plans d'urgence municipaux, cette information est utilisée pour évaluer le risque sur le plan régional et provincial.

Aide financière aux sinistrés dans le cas d'incendies approchant des collectivités
Même si certains coûts d'atténuation sont jugés admissibles par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'aide financière aux sinistrés, les coûts de la lutte contre les feux de forêt qui approchent des collectivités ne sont pas reconnus. Des coûts de ce genre ont été nécessaires en 2003 dans le Nord du Manitoba, et l'OMU a réussi à faire comprendre que ce type d'efforts d'atténuation devraient être jugés admissibles à l'aide financière aux sinistrés. Il s'agit là d'un changement de politique important qui a des répercussions dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Information et sensibilisation du public
La gestion d'une urgence est au départ une responsabilité individuelle; on s'attend à ce que les gens prennent des mesures pour se protéger et à ce qu'ils demandent l'aide de l'administration lorsqu'ils se sentent dépassés. La population même est notre principal partenaire dans la gestion des urgences, et l'information du public est l'une des priorités continues de l'OMU. Parmi ces initiatives figurent un partenariat entre l'OMU, la Winnipeg Humane Society et la Manitoba Veterinary Medical Association qui vise à sensibiliser les gens aux préparatifs d'urgence relatifs aux animaux domestiques. Ce partenariat est le premier en son genre au Canada.

Formation en gestion des urgences
L'OMU a continué d'offrir gratuitement de la formation en gestion des urgences à des fonctionnaires municipaux et d'autres responsables des interventions d'urgence. L'an dernier, 935 personnes ont reçu de la formation et le programme du Manitoba a été élargi par l'ajout d'un cours sur le rétablissement destiné aux administrateurs municipaux.

Programme d'aide financière aux sinistrés de 1997
Avec la clôture des demandes d'indemnisation en suspens et l'achèvement du processus de vérification, le programme d'aide financière aux sinistrés de 1997 créé comme suite à l'inondation du siècle a pris fin en 2005. Ce programme de 226 M$ a été le plus important dans l'histoire de l'aide financière aux sinistrés au Manitoba.

Organisation des mesures d'urgence

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Traitement total	1 074,5	19,00	1 126,7	(52,2)	
Total des autres dépenses	567,8	0,00	558,0	9,8	
TOTAL	1 642,3	19,00	1 684,7	(42,4)	

SECTION V
INFORMATION FINANCIÈRE

État de rapprochement

Détails	Prévisions de 2004-2005 $
Budget des dépenses de 2004-2005 – Affaires intergouvernementales	110 627,5
Transfert de fonctions (provenance) :	
- Industrie, Développement économique et Mines	1 684,7
Disposition du budget principal transférée de :	
- Crédits d'autorisation	3 159,4
Budget des dépenses de 2003-2004 (ajusté)	115 471,6

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION I -- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-1	**ADMINISTRATION ET FINANCES**				
29,4 $	(a)	Traitement du ministre	20,7	18,4	2,3	
	(b)	Bureau de la sous-ministre				
444,8		1 Salaires	470,3	459,2	11,1	
80,1		2 Autres dépenses	78,7	79,9	(1,2)	
	(c)	Bureau de Brandon				
166,7		1 Salaires	137,7	103,3	34,4	
53,1		2 Autres dépenses	51,6	47,7	3,9	
	(d)	Gestion des ressources humaines				
138,4		1 Salaires	144,2	127,4	16,8	
26,3		2 Autres dépenses	26,3	27,2	(0,9)	
	(e)	Services administratifs et financiers				
467,1		1 Salaires	472,2	421,7	50,5	
185,7		2 Autres dépenses	175,4	171,0	4,4	
	(f)	Commission municipale				
788,4		1 Salaires	555,4	606,3	(50,9)	
243,6		2 Autres dépenses	217,5	228,5	(11,0)	
2 623,6		TOTAL 13-1	2 350,0	2 290,6	59,4	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-2	**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**				
	(a)	Haute direction				
153,4		1 Salaires	159,8	290,9	(131,1)	
29,5		2 Autres dépenses	24,7	29,4	(4,7)	
	(b)	Services de planification provinciale				
337,8		1 Salaires	348,0	489,8	(141,8)	
204,7		2 Autres dépenses	115,8	211,4	(95,6)	
(171,1)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(117,6)	(206,3)	88,7	
	(c)	Services de planification communautaire				
2 996,8		1 Salaires	2 753,3	2 698,1	55,2	
1 033,3		2 Autres dépenses	749,7	796,9	(47,2)	
(556,4)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural	(278,1)	(303,9)	25,8	
4 028,0		TOTAL 13-2	3 755,6	4 006,3	(250,7)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-3	**SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL**				
	(a)	Haute direction				
161,6		1 Salaires	151,1	155,4	(4,3)	
29,5		2 Autres dépenses	18,1	29,3	(11,2)	
	(b)	Services d'évaluation				
6 815,4		1 Salaires	6 788,2	6 288,8	499,4	
1 638,0		2 Autres dépenses	1 464,0	1 435,9	28,1	
(2 113,3)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(2 113,3)	(2 008,0)	(105,3)	
	(c)	Services consultatifs et financiers aux municipalités				
1 128,3		1 Salaires	996,3	982,7	13,6	
355,3		2 Autres dépenses	424,4	414,6	9,8	
(105,0)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(105,0)	(109,7)	4,7	
	(d)	Systèmes d'information				
929,3		1 Salaires	953,4	871,0	82,4	
1 373,1		2 Autres dépenses	1 213,3	1 391,9	(178,6)	
(449,2)		3 Moins : Somme récupérable d'Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse	(449,2)	(412,6)	(36,6)	
9 763,0		TOTAL 13-3	9 341,3	9 039,3	302,0	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-4	**AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS**				
	(a)	Aide financière à la Ville de Winnipeg				
		(1) Aide au fonctionnement de la Ville de Winnipeg				
19 887,5		Subvention inconditionnelle aux programmes en cours	19 887,5	19 887,5	0,0	
16 854,0		Subvention inconditionnelle aux transports en commun	16 854,0	16 854,0	0,0	
8 622,1		Subvention générale de soutien	8 577,6	8 290,5	287,1	
900,0		Subventions du Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme	900,0	900,0	0,0	
1 000,0		Initiatives stratégiques	1 709,0	1 823,0	(114,0)	
6 600,0		Subvention inconditionnelle -- développement en milieu urbain	8 820,0	6 400,0	2 420,0	1
(23 650,0)		Moins : Rajustement reflétant les transferts de progr. de la Ville de Winnipeg	(23 650,0)	(23 650,0)	0,0	
		(2) Aide à l'investissement				
19 850,0		(a) Aide à l'investissement à la Ville de Winnipeg	19 014,1	18 632,3	381,8	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(b)	Aide financière aux autres municipalités				
		(1) Aide au fonctionnement				
1 683,7		(a) Subventions aux transports en commun	1 644,7	1 637,0	7,7	
1 184,5		(b) Subventions générales de soutien	1 209,3	1 125,7	83,6	
6 990,0		(c) Subventions inconditionnelles - développement communautaire en milieu rural	8 700,0	6 220,0	2 480,0	1
		(2) Aide à l'investissement				
130,0		(a) Programme d'achat d'autobus de transport en commun	100,0	110,0	(10,0)	
	(c)	Subventions versées aux municipalités en remplacement d'impôt				
14 960,8		(1) Subventions	14 421,7	14 335,3	86,3	
(14 749,2)		Moins : Somme récupérable des autres postes	(14 749,2)	(14 417,7)	(331,5)	
(2 055,0)	(d)	Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 981,0)	(1 012,8)	(968,2)	2
58 208,4		TOTAL 13-4	61 457,7	57 134,9	4 322,8	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-5	**ENTENTES CANADA-MANITOBA**				
13 497,2	(a)	Entente sur les travaux d'infrastructure	11 059,9	16 050,0	(4 990,1)	3
0,0	(b)	Entente de partenariat pour le développement économique	0,0	1 497,0	(1 497,0)	4
1 000,0	(c)	Entente de partenariat économique	1 588,4	0,0	1 588,4	5
1 000,0	(d)	Entente de partenariat de Winnipeg	97,6	0,0	97,6	5
15 497,2		TOTAL 13-5	12 745,9	17 547,0	(4 801,1)	
	13-6	**INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES**				
	(a)	Quartiers vivants				
189,7		(1) Salaires et avantages sociaux	173,8	187,7	(13,9)	
91,5		(2) Autres dépenses	62,8	69,0	(6,2)	
3 392,1		(3) Aide aux quartiers	3 112,8	3 229,4	(116,6)	
(1 160,0)		(4) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(889,8)	(1 100,0)	210,2	
	(b)	Programmes de quartiers				
285,0		(1) Salaires et avantages sociaux	321,7	297,5	24,2	
52,1		(2) Autres dépenses	39,7	45,1	(5,4)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	(c)	Développement économique communautaire urbain				
260,1		(1) Salaires et avantages sociaux	252,7	205,1	47,6	
57,7		(2) Autres dépenses	38,7	55,4	(16,7)	
(265,7)		(3) Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement urbain	(246,3)	(221,6)	(24,7)	
16 500,0	(d)	Initiatives de développement urbain	16 484,0	19 015,9	(2 531,9)	6
19 402,5		TOTAL 13-6	19 350,1	21 783,5	(2 433,4)	
109 522,7		**TOTAL DES DÉPENSES – AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES**	**109 000,6**	**111 801,6**	**(2 801,0)**	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION II -- COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	13-7	**COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES**				
	(a)	Relations fédérales-provinciales et internationales				
980,8		1 Salaires	1 075,5	748,7	326,8	
661,5		2 Autres dépenses	533,7	675,7	(142,0)	
	(b)	Commerce Manitoba				
1 313,8		1 Salaires	1 264,9	1 411,8	(146,9)	
1 740,1		2 Autres dépenses	1 503,5	1 323,7	179,8	
170,0		3 Subventions	129,2	120,4	8,8	
(1 000,0)		3 Moins : Somme récupérable des Initiatives de développement économique rural et urbain	(1 000,0)	(1 000,0)	0,0	
	(c)	Bureau du Manitoba à Ottawa				
127,6		1 Salaires	127,8	124,0	3,8	
69,7		2 Autres dépenses	51,7	69,8	(18,1)	
4 063,5		**TOTAL DES DÉPENSES – COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES**	**3 686,3**	**3 474,1**	**212,2**	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION III -- AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005		POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
200,7	13-8	COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS	193,8	174,7	19,1	
113 786,9		**TOTAL DES DÉPENSES VOTÉES -- AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET COMMERCE**	**112 880,7**	**115 450,4**	**(2 569,7)**	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

SECTION IV -- ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE

DÉPENSES PRÉVUES 2004-2005	POSTE	DÉPENSES RÉELLES 2004-2005	DÉPENSES RÉELLES 2003-2004	HAUSSE (BAISSE)	NOTE EXPLICATIVE
	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE				
	Organisation des mesures d'urgence				
1 126,7	1 Salaires	1 074,5	960,2	114,3	
558,0	2 Autres dépenses	567,8	601,2	(33,4)	
1 684,7	TOTAL	1 642,3	1 561,4	80,9	
115 471,6	**TOTAL DES DÉPENSES – COMMERCE ET AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES**	**114 523,0**	**117 011,8**	**(2 488,8)**	

NOTES EXPLICATIVES

1. *L'écart s'explique par une hausse des recettes tirées des appareils de loterie vidéo dans l'exercice considéré.*

2. *Les sommes récupérées réelles ont augmenté en raison du recouvrement supérieur aux prévisions relatif aux Subventions inconditionnelles – développement communautaire en milieu rural dans l'exercice considéré.*

3. *L'écart d'une année à l'autre reflète les mouvements de trésorerie variables lors de la quatrième année du projet dans le contexte d'une entente de six ans.*

4. *Les dépenses réelles sont inférieures dans l'exercice considéré, car l'entente a pris fin en 2003-2004.*

5. *Les dépenses réelles sont supérieures, car il s'agit de la première année de ces ententes.*

6. *L'écart d'une année à l'autre est lié aux besoins de trésorerie pour les différents projets financés chaque année.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES RECETTES PAR PROVENANCE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

Recettes réelles 2003-2004	Recettes réelles 2004-2005	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2004-2005	Recettes prévues 2004-2005	Écart	Note expl.
			Programmes en cours -- recettes non fiscales				
496,9	547,6	50,7	(a) Paiement de services	547,6	542,7	4,9	
6 905,2	7 498,7	593,5	(b) Municipalités -- recouvrements	7 498,7	7 907,4	(408,7)	
106,1	77,3	(28,8)	(c) Divers	77,3	76,8	0,5	
0,0	20,6	20,6	(d) Recouvrement de coûts auprès du Nouveau-Brunswick	20,6	22,8	(2,2)	
			Gouvernement du Canada				
380,1	347,1	(33,0)	(a) Programmes d'infrastructure	347,1	392,1	(45,0)	
221,4	218,0	(3,4)	(b) Programme conjoint de planification d'urgence	218,0	212,0	6,0	
8 109,7	8 709,3	599,6	RECETTES TOTALES	8 709,3	9 153,8	(444,5)	

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS SUR CINQ ANS PAR AUTORISATION DE CRÉDIT

de l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2001 à l'exercice qui s'est achevé le 31 mars 2005

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (EN MILLIERS DE $)

		2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
		ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
13-1	ADMINISTRATION ET FINANCES [1, 2]	33,60	2 177,	32,60	2 190,	33,60	2 298,	34,60	2 290	33,10	2 350
13-2	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	56,00	3 664,0	56,00	3 744,6	56,00	3 634,3	56,00	4 006,3	55,00	3 755,6
13-3	SOUTIEN PROVINCIAL-MUNICIPAL [1]	162,60	9 111,0	162,60	8 804,3	162,60	8 606,7	162,60	9 039,3	159,10	9 341,3
13-4	AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS [3]	0,00	58 371,4	0,00	59 124,5	0,00	59 131,8	0,00	57 134,9	0,00	61 457,7
13-5	ENTENTES CANADA-MANITOBA	6,50	8 673,5	7,00	13 713,0	6,00	15 197,7	6,00	17 547,0	6,00	12 745,9
13-6	INITIATIVES STRATÉGIQUES URBAINES [1]	12,00	19 564,4	13,00	19 891,4	13,00	21 688,3	13,00	21 783,5	12,00	19 350,1
13-7	COMMERCE ET RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET INTERNATIONALES [3]	29,00	2 753,9	34,00	3 314,3	33,00	3 306,9	36,00	3 474,1	33,00	3 686,3
13-8	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE [4]	19,00	1 324,2	19,00	1 346,9	19,00	1 476,2	19,00	1 561,4	19,00	1 642,3
13-9	AMORTISSEMENT ET AUTRES COÛTS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS [3]	0,00	426,9	0,00	423,2	0,00	366,5	0,00	174,7	0,00	193,8
TOTAL	AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES	318,70	106 067,2	324,20	112 552,7	323,20	115 707,2	327,20	117 011,8	317,20	114 523,0

NOTES EXPLICATIVES

1. *Les dépenses réelles pour 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003 ont été rajustées en fonction des réorganisations du Ministère effectuées en 2002-2003 et 2003-2004.*

2. *En 2002-2003, la Commission des droits de surface a été transférée à Industrie, Commerce et Mines. Les dépenses réelles pour 2000-2001 et 2001-2002 ont été rajustées en fonction de ce transfert.*

3. *À l'occasion du remaniement de 2003-2004, la Division du commerce et des relations fédérales-provinciales et internationales a été créée à partir de transferts du Conseil exécutif, d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle, d'Agriculture, alimentaire et Initiatives rurales, de Culture, Patrimoine et Tourisme et d'Industrie, Développement économique et Mines. Les programmes de Développement économique communautaire des régions rurales et du Nord ont été transférés au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales. La Commission des services d'approvisionnement en eau a été transférée au ministère de la Gestion des ressources hydriques.*

4. *En 2004-2005, l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba a été transférée en provenance d'Industrie, Développement économique et Mines. Les dépenses réelles pour 2000-2001, 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004 ont été rajustées en fonction de ce transfert.*

SECTION VI
AUTRES CRÉDITS

Urgences diverses (27.1)

Source de financement pour les dépenses imprévues liées aux urgences se rattachant aux catastrophes naturelles, comme les feux de forêt, les inondations et les éco-urgences.

Principales activités en 2004-2005

- Provisions pour les dépenses entraînées par les feux de forêt, les inondations et autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions en cas de feux de forêt et d'autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences. Ces crédits prévoient également le remboursement partiel aux ministères pour des pertes de biens non assurés.

- Les estimations annuelles des dépenses découlent des moyennes historiques. Les dépenses réelles varient d'une année à l'autre selon les conditions météorologiques et la fréquence des catastrophes.

27 Urgences diverses

Dépenses par poste secondaire	Dépenses réelles 2004-2005 $	Dépenses prévues 2004-2005 ETP	Dépenses prévues 2004-2005 $	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des autres dépenses	30 044,1	0,00	25 000,0	5 044,1	
TOTAL	30 044,1	0,00	25 000,0	5 044,1	1

Note explicative

1. La hausse est essentiellement liée aux dépenses relatives aux activités d'extinction de feux de forêt et aux inondations printanières de 2005.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

URGENCES DIVERSES

Dépenses réelles 2003-2004	Dépenses réelles 2004-2005	Hausse (Baisse)	Source	Dépenses réelles 2004-2005	Dépenses prévues 2004-2005	Écart	Note expl.
			27-1 URGENCES DIVERSES				
51 646,9	14 701,8	(36 945,1)	Extinction des feux de forêt	14 701,8	10 000,0	4 701,8	1
45 923,6	15 342,3	(30 581,3)	Dépenses liées à l'agriculture et à d'autres événements	15 342,3	15 000,0	342,3	2
97 570,5	**30 044,1**	**(67 526,4)**	**RECETTES TOTALES**	**30 044,1**	**25 000,0**	**5 044,1**	

Notes explicatives

1. ***Les dépenses ont été supérieures à celles de l'exercice précédent du fait principalement que l'exercice 2003-2004 a été l'une des pires années (enregistrées) pour les feux de forêt au Manitoba***
2. ***Les dépenses ont été supérieures à celles de l'exercice précédent en raison de la sécheresse et de la maladie de la vache folle.***

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

SOMMAIRE DES RECETTES

pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, et chiffres comparatifs de l'exercice précédent.

URGENCES DIVERSES

Recettes réelles 2003-2004	Recettes réelles 2004-2005	Hausse (Baisse)	Source	Recettes réelles 2004-2005	Recettes prévues 2004-2005	Écart	Note expl.
			AUTRES RECETTES :				
120,1	(4,0)	(124,1)	Divers	(4,0)	25,0	(29,0)	1
(761,7)	4 371,8	5 133,5	Gouvernement du Canada : Urgences diverses	4 371,8	0,0	4 371,8	2
(641,6)	4 367,8	5 009,4	RECETTES TOTALES	4 367,8	25,0	4 342,8	

Notes explicatives

1. ***Il n'y a aucune recette pour 2004-2005, mais les comptes débiteurs ont été réduits en fonction de l'incendie de Michaud.***
2. ***La hausse est liée aux comptes débiteurs relatifs aux inondations printanières de 2004 et 2005.***

MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES ET DU COMMERCE

DONNÉES HISTORIQUES SUR CINQ ANS
URGENCES DIVERSES 27-1
SOMMAIRE DES DÉPENSES SUR CINQ ANS PAR PROGRAMME

Pour la période de cinq ans qui s'est achevée le 31 mars 2005

DÉPENSES RÉELLES OU RAJUSTÉES (EN MILLIERS DE $)

	2000-2001		2001-2002		2002-2003		2003-2004		2004-2005	
	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$	ETP	$
Aide aux sinistrés		4 367,9		16419,7		8 697,6		2 426,2		3 140,9
Feux de forêt		18 530,7		19 847,2		24 632,8		51 646,9		14 701,8
Conservation des arbres		1 173,8		1 112,6						
Intervention environnementale		310,0		502,3		299,0				
Agriculture								43 200,0		12 201,4
Divers		17,2		21,5		802,1		297,3		
TOTAL		24 399,6		37 903,3		34 431,5		97 570,4		30 044,1

Les chiffres des postes qui ont été touchés par une réorganisation au cours des cinq exercices figurant dans ce tableau ont été ajustés afin de permettre une comparaison des données historiques.

SECTION VII
ANNEXES

Annexes

Annexe A - Évaluation de la valeur marchande - Totaux provinciaux

À la fin de l'année civile, la Direction de l'évaluation remet les rôles d'évaluation à chaque municipalité, à l'exception de la Ville de Winnipeg. La valeur marchande cumulée de l'ensemble des évaluations au Manitoba, telles qu'elles figurent dans ces rôles, est donnée dans le tableau ci-dessous.

Genre de rôle / exercice	MUNIC. RURALES	VILLAGES	PETITES VILLES	VILLES	DISTR. D'ADM. LOCALE	AFFAIRES AUTOCHT. ET DU NORD	TOTAL
Commerce							
2005	41 425 930	1 160 382	34 380 330	41 204 640	591 500	1 265 700	120 028 482
2004	41 109 310	1 144 182	35 064 770	40 127 940	591 500	1 320 200	119 357 902
Différence	316 620	16 200	(684 440)	1 076 700	0	(54 500)	670 580
Bien pers.							
2005	136 214 500	2 556 800	26 284 600	31 801 800	0	150 700	197 008 400
2004	133 179 300	2 556 800	26 234 300	31 117 400	0	150 700	193 238 500
Différence	3 035 200	0	50 300	684 400	0	0	3 769 900
Bien réel (T)							
2005	17 581 930 524	292 944 200	2 838 418 100	3 625 046 350	53 186 300	84 677 100	24 476 202 574
2004	17 274 369 124	288 826 900	2 780 199 600	3 549 713 250	52 319 800	84 464 000	24 029 892 674
Différence	307 561 400	4 117 300	58 218 500	75 333 100	866 500	213 100	446 309 900
Bien réel (G)							
2005	598 660 900	13 792 800	158 208 700	259 663 400	3 766 700	51 458 600	1 085 551 100
2004	610 269 300	13 628 200	158 635 400	269 003 800	3 767 100	51 632 000	1 106 935 800
Différence	(11 608 400)	164 600	(426 700)	(9 340 400)	(400)	(173 400)	(21 384 700)
Bien réel (N)							
2005	0	0	0	0	0	0	0
2004	0	0	0	0	0	0	0
Différence	0	0	0	0	0	0	0
Bien réel (S)							
2005	82 367 800	17 276 100	175 109 500	138 000 000	352 200	458 600	413 564 200
2004	81 702 600	17 189 000	174 751 100	134 701 500	352 100	458 600	409 154 900
Différence	665 200	87 100	358 400	3 298 500	100	0	4 409 300
Bien réel (E)							
2005	957 972 000	81 721 100	993 605 900	499 113 800	16 875 400	42 812 100	2 592 100 300
2004	938 522 000	81 464 900	977 503 100	499 804 600	16 877 100	42 902 500	2 557 074 200
Différence	19 450 000	256 200	16 102 800	(690 800)	(1 700)	(90 400)	35 026 100
TOTAL							
2005	19 398 571 654	409 451 382	4 226 007 130	4 594 829 990	74 772 100	180 822 800	28 884 455 056
2004	19 079 151 634	404 809 982	4 152 388 270	4 524 468 490	73 907 600	180 928 000	28 415 653 976
Différence	319 420 020	4 641 400	73 618 860	70 361 500	864 500	(105 200)	468 801 080

T - Imposable
G -- Exempt : doit verser une subvention en remplacement d'impôt
N -- Exempt : doit verser une subvention; exempté de taxe scolaire
S -- Imposable; exempté de taxe scolaire
E -- Exempt

Annexe B -- Évaluation scolaire totale (valeurs fractionnées)

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation municipale*, l'évaluation scolaire totale de 2005 a été communiquée au ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse du Manitoba au plus tard le 1er décembre 2004. C'est sur ce chiffre que se fonde le calcul des taxes scolaires. L'évaluation scolaire totale correspond à l'évaluation municipale totale, plus les valeurs fractionnées des biens personnels, moins la valeur des biens réels, qui sont exempts de la taxe scolaire. L'évaluation scolaire totale est l'assiette fiscale sur laquelle se fonde le gouvernement provincial pour obtenir les recettes nécessaires aux programmes d'enseignement du Manitoba; il s'agit d'un facteur déterminant pour ce qui est de la distribution des fonds aux divisions scolaires.

Division scolaire	Évaluation scolaire
Beautiful Plains	248 551 080
Borderland	318 021 300
Brandon	1 070 831 720
Evergreen	351 356 620
Flin Flon	77 279 610
Fort la Bosse	261 275 010
Frontier	1 838 153 020
Garden Valley	337 212 260
Hanover	616 001 240
Interlake	437 689 580
Kelsey	141 872 230
Lakeshore	131 958 090
Lord Selkirk	682 324 960
Louis Riel	2 174 072 600
Mountain View	391 019 440
Mystery Lake	187 322 420
Hors des limites des divisions*	61 054 570
Park West	323 198 550
Pembina Trails	2 262 972 810
Pine Creek	167 558 810
Portage la Prairie	494 447 920
Prairie Rose	412 374 220
Prairie Spirit	384 611 280
Red River Valley	407 881 410
River East Transcona	328 479 610
Rolling River	303 933 670
Seine River	484 232 450
Seven Oaks	932 371 710
Southwest Horizon	322 595 910
St. James Assiniboia	1 562 590 540
Sunrise	752 856 010
Swan Valley	205 942 550
Turtle Mountain	182 614 490
Turtle River	91 530 850
Western	176 755 340
Winnipeg	3 920 067 910
TOTAL	**23 043 011 790**

* Assujettis à la taxe d'aide à l'éducation, mais pas à la taxe spéciale

Annexe C -- Comités et sociétés de la Couronne

Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Leaf Rapids Town Properties (ancienne Leaf Rapids Corporation) a été fondée en 1971 grâce à une entente sans précédent entre la Province et Sherrit-Gordon Mines. Conformément à cette entente, tous les biens de surface imposables appartenant à la compagnie minière ont été inscrits au rôle d'imposition, ce qui confirmait la présence sociale de l'entreprise au sein de la collectivité. La Province, par l'entremise de la Leaf Rapids Corporation, a aménagé les biens de la ville et récupère ses dépenses par la vente de terres et la location de propriétés.

L'organisme a un conseil d'administration formé de cinq hauts fonctionnaires et présidé par Mme Marie Elliott, sous-ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Les administrateurs actuels au 31 mars 2005 sont Christine Kaszycki (Industrie, Développement économique et Mines), Don Delisle (Finances), Geoff Bawden (Transports et Services gouvernementaux), Christine Burton (Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales) et un membre d'office de la Ville de Leaf Rapids. La gestion quotidienne du Centre, du parc industriel, du terrain de maisons mobiles et d'autres biens est assumée par trois employés, sous la direction de la directrice générale, Christine Burton, et du gestionnaire immobilier, John Kokorsch.

Annexe D - Activités et réalisations en matière de développement durable

La présente section résume les progrès réalisés vers l'intégration des principes et des directives de développement durable dans les programmes et les activités du ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce. Ce sommaire est structuré selon les principes et directives de développement durable définis dans les annexes A et B de la *Loi sur le développement durable*.

Intégration des décisions économiques et environnementales

- Le personnel de la Direction des services administratifs a contribué à la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement des principes et politiques de développement durable en siégeant à plusieurs comités gouvernementaux connexes ainsi qu'en coordonnant une équipe ministérielle de planification et de mise en œuvre du développement durable.

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) – le ***Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM)***, le ***Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)*** et le ***Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)*** – sont centrés sur les infrastructures municipales vertes, notamment les projets qui protègent ou améliorent l'état de l'environnement, comme les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la gestion de l'eau, la gestion des déchets solides, le recyclage et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

  - ***PICM, 2000-2006*** -- Au 31 mars 2005, le PICM avait versé 67,7 M$ (par des contributions réparties à parts égales entre les administrations fédérale, provinciale et locale) à 132 projets écologiques hautement prioritaires dans les régions rurales et du Nord; ce financement était essentiellement réparti comme suit : 15,9 M$ à cinq projets dans des collectivités où l'on devait faire bouillir l'eau, afin de résoudre des problèmes environnementaux urgents, 45,1 M$ à 118 projets d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dans les régions rurales et du Nord, 3,9 M$ pour neuf projets de recyclage et d'élimination des déchets et 1,7 M$ pour la lutte contre les inondations de la rivière Rouge.

  - ***FIMR, 2004-2013*** – Comme suite au lancement du FIMR en décembre 2004, un financement fédéral-provincial permanent et prévisible soutiendra d'autres améliorations aux infrastructures municipales vertes.

  - ***FCIS*** – Au 31 mars 2005, le FCIS a apporté une aide totale de 89 M$ à des améliorations stratégiques du système de traitement des eaux usées de la Ville de Winnipeg (aide fondée sur des contributions fédérales, provinciales et municipales). Ce projet diminuera les éléments nutritifs dans les effluents des eaux usées de Winnipeg, ce qui améliorera à long terme la santé et la qualité des rivières et des lacs du Manitoba.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE), annoncée le 1er décembre 2003 et dotée d'un budget de 50 M$, s'inspire de la réussite des ententes fédérales-provinciales passées pour le développement économique et contribue au renforcement et à l'expansion de l'économie. Elle aidera à consolider et à diversifier davantage l'économie manitobaine, à développer les forces économiques existantes, à améliorer les compétences des travailleurs manitobains et à promouvoir le développement régional conformément à deux priorités : Bâtissons notre économie et Des collectivités durables. Au 31 mars 2005, l'EPE a apporté une aide financière fédérale-provinciale de 11,6 M$ à l'appui des deux priorités stratégiques du programme. L'Entente sera en vigueur de décembre 2003 à mars 2008.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a collaboré avec les autorités de planification locales, d'autres ministères, le secteur privé et des intervenants pour assurer que les Manitobains vivent dans des collectivités et des régions bien planifiées, respectueuses de l'environnement et viables du point de vue économique. La Division est responsable de l'élaboration et de l'administration de politiques, de lois et de règlements provinciaux intégrés en matière d'aménagement du territoire, ainsi que de la prestation de services professionnels de planification en région à l'intention des administrations locales, des districts d'aménagement, des collectivités du Nord et du public, conformément aux intérêts provinciaux en matière d'aménagement du territoire.

Supervision de la gestion de l'environnement

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités verse une aide financière à toutes les municipalités afin d'améliorer la durabilité des collectivités, de soutenir la prestation de services abordables de qualité et de contribuer à la gestion de l'environnement et des ressources communautaires. Mentionnons notamment le soutien à l'infrastructure et aux services verts à Winnipeg (remplacement d'autobus, transport en commun, installations de traitement des eaux usées et lutte contre la maladie hollandaise de l'orme) et l'aide au fonctionnement et aux immobilisations des réseaux de transport en commun dans toute la province (y compris le transport des personnes ayant des difficultés de mobilité).

- La Division de l'aménagement du territoire et développement communautaire a accordé des subventions aux municipalités et aux districts d'aménagement pour leur permettre d'amorcer leur premier programme d'aménagement et de développement communautaire ou de réviser et d'actualiser leurs plans d'aménagement et leurs règlements de zonage.

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba exigent des promoteurs qu'ils présentent les niveaux de référence et les avantages quantitatifs visés s'appliquant à leur projet. Une fois le projet achevé, les mesures réelles sont communiquées. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba exige des promoteurs qu'ils présentent régulièrement les niveaux de référence et les indicateurs quantitatifs de rendement visés s'appliquant à leur projet. Tout écart par rapport au bénéfice recherché doit être expliqué.

- L'initiative Équipe verte en milieu urbain a contribué à la création à l'intention des jeunes manitobains d'emplois et d'occasions professionnelles dans leur localité, tout en aidant les collectivités à préserver et à améliorer leur environnement local.

Responsabilité partagée et compréhension

- Les Services des ressources humaines ont, par la mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi du ministère, fait en sorte que les politiques tiennent compte des besoins et des perspectives des divers groupes ethniques au Manitoba.

- Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba encouragent l'adoption de démarches régionales et l'établissement de partenariats entre les municipalités, les collectivités dans les réserves et hors des réserves, les organisations privées et les organismes à but non lucratif. À titre d'exemple, le PICM s'est associé avec les collectivités d'Aghaming, de Bissett, de Manigotogan et de Seymourville ainsi qu'avec la Première nation Hollow Water pour construire un centre régional d'élimination des déchets d'une valeur de 652 600 $. Un autre exemple d'entente du PICM encourageant l'établissement de partenariats est le projet régional d'élimination des déchets d'une valeur de 400 000 $ auquel participe les collectivités de Dauphin River et de Homebrook et la municipalité rurale de Grahamdale.

- Un comité consultatif local composé de représentants de l'Association des municipalités du Manitoba et de l'Association des conseils communautaires du Nord étudie et recommande l'allocation de fonds du PICM et du FIMR à des projets dans les régions rurales et du Nord.

- En vertu de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, les gouvernements du Canada et du Manitoba collaborent ensemble et en partenariat avec les intervenants dans les collectivités en s'axant sur deux priorités stratégiques -- Bâtissons notre économie et Des collectivités durables -- afin d'améliorer les compétences des travailleurs manitobains et de promouvoir la diversification et la croissance de l'économie au Manitoba.

- Les initiatives soutenues aux termes de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba dans chaque domaine prioritaire peuvent revêtir des formes diverses : projets d'investissement, projets pilotes, soutien au démarrage menant à l'autosuffisance, études (sur la faisabilité notamment), élaboration de plans d'affaire, études de marché, recherche innovatrice, etc. Le programme de l'EPE s'est par exemple associé à la Forintek Canada Corporation pour établir le programme Manitoba-Forintek, qui aidera les fabricants de produits du bois à surmonter des obstacles techniques et à profiter de débouchés dans le secteur des produits du bois.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba favorise la mise en valeur des ressources humaines et naturelles du Nord du Manitoba afin que les Manitobains des collectivités du Nord puissent profiter pleinement des débouchés dans la région (écotourisme, secteur minier, foresterie, pêche, etc.). À titre d'exemple, le Centre de diversification des ressources forestières du Nord (CDRFN) s'attache à faire le lien entre la demande croissante de produits forestiers non ligneux et la nécessité de créer des occasions de développement économique durable à l'attention des résidants des collectivités éloignées. Les produits forestiers non ligneux sont les produits biologiques naturels et sauvages dérivés de la forêt autre que le bois d'œuvre et le bois de chauffage.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a travaillé en partenariat avec cinq sociétés de revitalisation des quartiers dans les zones visées par l'initiative Quartiers vivants. Ces sociétés, qui sont axées sur les problèmes définis par leur collectivité, présentent des propositions qui répondent au mieux aux besoins de cette dernière. Le personnel de la Division s'est attaché à soutenir la capacité des sociétés de revitalisation des quartiers et les projets entrepris dans les quartiers visés par Quartiers vivants. Les deux parties ont partagé la responsabilité d'un processus communautaire de revitalisation urbaine.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire coordonne l'examen interministériel de toutes les propositions relatives à la planification locale, y compris les plans d'aménagement, les règlements de zonage et les demandes de lotissement.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire a fourni des services d'aménagement à d'autres ministères provinciaux ainsi qu'à d'autres divisions du ministère. Elle a également consulté des associations d'administrations locales, le public, l'industrie et d'autres ministères provinciaux et fédéraux et a collaboré régulièrement avec ces intervenants dans le cadre de ses activités courantes.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire effectue un examen intergouvernemental et public du *Règlement sur les politiques provinciales d'occupation des sols* pris en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'améliorer les politiques provinciales d'occupation des sols.

Prévention

- Tous les projets approuvés dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba (PICM) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement* du Manitoba. Au Manitoba, les lois fédérale et provinciale sont harmonisées, ce qui permet la collaboration fédérale-provinciale dans le processus d'évaluation environnementale. Dans certains cas, les projets municipaux financés dans le cadre du PICM doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et obtenir un permis. Une évaluation fédérale-provinciale conjointe est donc entreprise conformément aux dispositions de l'*Entente Canada-Manitoba d'harmonisation de l'évaluation environnementale*. Ce processus englobe les examens préalables prévus dans la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'environnement* et la *Loi sur la santé publique*. Les promoteurs doivent adopter les mesures d'atténuation définies dans l'accord de contribution.

- De même, tous les projets approuvés dans le cadre de l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) sont assujettis à un examen en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de la *Loi sur l'environnement du Manitoba*.

- Après une consultation approfondie du public et des intervenants, Affaires intergouvernementales et Commerce a présenté à l'Assemblée législative du Manitoba le projet de loi 40, qui consiste en une proposition de modification de la *Loi sur l'aménagement du territoire* en vue de faciliter une meilleure gestion du développement durable de l'industrie de l'élevage.

- Le Manitoba a collaboré avec les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec, la Great Lakes Commission, les gouverneurs, les sénateurs et d'autres parties intéressées aux États-unis et au Canada pour promouvoir le renvoi devant la Commission mixte internationale du projet de décharge de Devils Lake parrainé par le Dakota du Nord. Cet État construit actuellement un projet de décharge à Devils Lake afin de détourner l'eau vers la rivière Sheyenne, qui s'écoulera ensuite dans la rivière Rouge et le Canada. Ce projet parrainé par l'État soulève de fortes préoccupations à l'égard des effets environnementaux de la décharge sur les eaux du Manitoba, en particulier la qualité de l'eau et le transfert de biote nuisible, et sur le précédent qui pourrait être établi si une administration passait outre les dispositions du Traité des eaux limitrophes de 1909. Ce traité est en vigueur pour protéger les ressources hydriques communes des États-unis et du Canada, et la Commission mixte internationale (l'organisme de règlement des différends mis en place en vertu du Traité) a pour mission de résoudre les préoccupations touchant les eaux transfrontalières. Le Manitoba continue de préconiser l'adoption d'une solution qui ne mette pas en péril le Traité des eaux limitrophes et qui soit conforme à l'esprit de la Commission mixte internationale.

Conservation et promotion

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a apporté 1,7 M$ au projet d'amélioration du canal de dérivation de la rivière Rouge. Le projet consiste à supprimer deux sections du remblai (côté est du canal) situé au sud de Winnipeg, entre le pont de St. Mary's Road, qui enjambe le canal, et la limite ouest de la collectivité de Grande Pointe. Cela permet d'accroître la capacité du canal à contenir une inondation importante et de diminuer la quantité d'eau de crue en amont du canal (au sud de Winnipeg).

- Le FCIS a apporté une aide totale de 89 M$ à des améliorations stratégiques du système de traitement des eaux usées de la Ville de Winnipeg (aide fondée sur des contributions fédérales, provinciales et municipales). Ce projet diminuera les éléments nutritifs dans les effluents des eaux usées de Winnipeg, ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs du plan d'action du lac Winnipeg.

Récupération et remise en état

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu des projets d'écologisation et d'amélioration des quartiers par l'initiative Quartiers vivants. Les initiatives financées par cette initiative, comme le projet du parc Cliff, à Thompson, et celui du parc Spirit, à Winnipeg, soutiennent les efforts des collectivités visant à rénover des lieux urbains délabrés et à créer des espaces verts pour les loisirs communautaires et l'interaction sociale.

- Le Programme Infrastructures Canada-Manitoba a versé 15,9 M$ à cinq projets dans des collectivités où l'on doit faire bouillir l'eau, afin de résoudre des problèmes environnementaux urgents.

- Conformément à la priorité stratégique Des collectivités durables, l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba facilite la revitalisation des collectivités urbaines en soutenant les initiatives de développement économique communautaire qui contribuent à la rénovation des centres-villes, au renforcement des capacités des collectivités, à l'enrichissement des connaissances et des compétences et aux progrès du développement économique durable.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a soutenu, avec la Ville de Winnipeg, des projets choisis par la collectivité par l'entremise de l'initiative de Renforcement des collectivités (p. ex., la création d'espaces verts communautaires et d'aires de loisirs).

Participation du public

- Le processus environnemental fédéral-provincial exigé pour l'approbation de chaque projet relevant du PICM prévoit la participation du public selon les besoins.

- Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale est un programme à l'intention des administrations locales, des organisations du secteur privé et des organismes à but non lucratif, dont les projets sont sélectionnés à partir des demandes déposées.

- Tous les projets d'infrastructure municipale approuvés dans le cadre des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba doivent être appuyés par des résolutions municipales.

- Les divers processus décisionnels liés à la planification relevant de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et de la *Charte de la Ville de Winnipeg* doivent s'accompagner d'avis au public et d'audiences publiques.

- Les objectifs du projet de *Loi sur les élections municipales et scolaires* sont de renforcer l'accès au processus des élections locales et la participation aux scrutins. S'il est adopté, le projet de loi devrait être en vigueur au moment des élections locales générales d'octobre 2006. Le processus d'examen des modifications proposées et d'élaboration de la nouvelle loi s'appuyait notamment sur la consultation du public et des intervenants.

- La Direction des services consultatifs et financiers aux municipalités a soutenu la fusion du village de Powerview et de la ville de Pine Falls, laquelle appartenait à une société, afin d'appliquer une structure d'administration municipale élue à la dernière ville appartenant à une société au Manitoba. La Direction a prodigué des conseils au village et à Pine Falls pendant tout le processus de fusion et les discussions connexes afin de permettre une transaction sans à-coup vers la nouvelle structure municipale.

- Le programme de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaines est une initiative de rénovation urbaine à coûts partagés, en association avec la Ville de Winnipeg. La consultation et la participation des collectivités sont des éléments fondamentaux de l'initiative. Dans chaque quartier, un comité consultatif formé de résidants locaux et d'intervenants de premier plan participe à l'établissement des priorités en matière d'immobilisations et à l'élaboration d'un plan stratégique axé sur ces priorités.

Accès à l'information

- L'information concernant les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba est accessible par divers moyens (site Web, numéro sans frais, agent chargé de l'information et de l'assistance, communiqués sur l'approbation de projets, rapport d'étape annuel, etc.). Le site Web fournit des renseignements sur les directives du programme et les projets approuvés, la date limite de dépôt des dossiers et des liens au site Web national d'Infrastructures Canada. Le site comprend également des applications téléchargeables et un système Web de présentation de demandes en ligne.

- Le Programme de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba fournit de l'information par des moyens semblables.

- En administrant au nom du ministère la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la Direction des services administratifs a donné à l'ensemble des Manitobains la possibilité d'accéder à l'information ministérielle de façon équitable et opportune.

- L'accès par le public à l'information sur l'évaluation s'est sensiblement amélioré par la mise en place d'un site Web permettant aux internautes de rechercher des évaluations de propriétés précises. Les usagers peuvent désormais accéder à cette information depuis leur résidence ou leur bureau et n'ont plus à se rendre au bureau de la municipalité ou des Services d'évaluation. Le site comporte également une foire aux questions sur les évaluations. Avec un accès plus facile à l'information, le système d'évaluation de la valeur marchande aidera le public à comprendre la valeur des propriétés et soutiendra ainsi une prise de décision axée sur le développement durable.

- Le document intitulé *2003 Statistical Information for Municipalities* est une publication annuelle qui présente des statistiques utiles et l'information nécessaire aux fonctionnaires municipaux et à d'autres personnes pour comprendre et analyser la position financière de chacune des municipalités du Manitoba. Cette publication représente pour les municipalités une ressource permettant de mieux étudier l'efficacité et l'efficience des services qu'elles fournissent.

- La Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire gère un site Web de la région de la capitale pour faciliter l'accès par le public à l'information et à des outils de recherche.

- La Commission municipale gère un site Web visant à sensibiliser le public au processus d'appel relatif à l'évaluation et à fournir des conseils aux demandeurs concernant la façon de préparer et d'interjeter leur appel devant la Commission.

Planification et prise de décision intégrées

- Les PICM assurent l'établissement, par l'entremise de comités de gestion fédéraux-provinciaux, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation pour les programmes. Les activités des comités de gestion sont soutenues par le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba établi conjointement afin de minimiser les chevauchements et les dédoublements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et de contribuer à l'amélioration de la coopération fédérale-provinciale. Le Secrétariat est doté de fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

- Les PICM prévoient l'établissement d'un ou de plusieurs comités consultatifs locaux pour passer les projets en revue et pour faire des recommandations sur leur financement et leur mise en œuvre. Un processus consultatif local a été établi pour les projets dans les régions rurales et du Nord du Manitoba et un autre mécanisme consultatif est en place pour les projets prévus à Winnipeg. Au Manitoba, le programme d'infrastructure se caractérise par une bonne coopération fédérale-provinciale, tant au niveau des élus que des fonctionnaires, ainsi que par un processus consultatif constructif avec les administrations locales par l'intermédiaire du conseil municipal de Winnipeg, de l'Association des municipalités du Manitoba (AMM) et de l'Association des conseils communautaires du Nord (ACCN) pour ce qui a trait à la sélection des projets.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba (EPE) assure l'établissement, par l'entremise d'un comité de gestion fédéral-provincial, de priorités stratégiques pour les programmes, de directives administratives pour la présentation de demandes et l'examen, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre de projets, ainsi que l'existence de processus pertinents de reddition des comptes et d'évaluation pour les programmes.

- Le Programme d'aide à l'aménagement communautaire a fourni des stimulants financiers et des conseils techniques aux municipalités pour qu'elles forment ensemble des districts de planification et qu'elles élaborent conjointement des règlements sur l'aménagement du territoire.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a dirigé au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'entente, signé au début de 2003, a été établi par un processus de collaboration entre les trois ordres de gouvernement en vue de fournir un mécanisme intégré et coordonné de prise de décision et de planification du développement urbain à Winnipeg.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines a par l'entremise du groupe de travail de Quartiers vivants consulté des collègues d'autres ministères relativement à des initiatives et des propositions qui pourraient avoir des effets sur plus d'un ministère. Un comité directeur de cinq ministres prend des décisions sur tous les projets et établit l'orientation globale de Quartiers vivants et de ses programmes.

- L'initiative de Renforcement des collectivités de la Division des initiatives stratégiques urbaine dispose d'un mécanisme conjoint Manitoba-Winnipeg de prise de décision et de mise en œuvre, aux niveaux des élus et des fonctionnaires, qui appuie une démarche intégrée de collaboration.

Réduction des déchets et substitution

- Par sa participation au Conseil de l'approvisionnement pangouvernemental, la Direction des services administratifs a aidé à formuler des pratiques d'approvisionnement durable en vue de leur application à l'échelon du gouvernement et a coordonné la mise en œuvre de ces pratiques au ministère des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

- La priorité principale des PICM est l'infrastructure municipale verte (p. ex., la gestion des déchets solides et le recyclage). Au 31 mars 2005, neuf projets de recyclage et d'élimination de déchets solides ont reçu un aide totale de 3,9 M$ dans le cadre du Programme Infrastructures Canada-Manitoba.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba apporte son soutien aux groupements économiques en voie de constitution, comme les industries environnementales (en particulier les progrès au niveau des énergies de remplacement).

- Tous les bureaux dans les directions et sur le terrain utilisent désormais davantage les moyens électroniques, comme le courriel, pour diffuser le matériel promotionnel et relatif aux programmes afin de réduire l'usage du papier.

Recherche et innovation

- Les Services consultatifs et financiers aux municipalités, en partenariat avec l'Association des municipalités du Manitoba, continuent de soutenir des initiatives de restructuration amorcées à l'échelon municipal dans les régions rurales du Manitoba. La Direction travaille actuellement avec l'AMM afin d'améliorer le programme Outils de changement de 2002, de manière à renforcer la pertinence de l'information fournie aux municipalités et à déterminer quels nouveaux renseignements pourraient être utiles. Dans le cadre de l'initiative Outils de changement, la Direction a aidé l'AMM à mettre sur pied son prix des innovations municipales, décerné pour la première fois à l'occasion du séminaire des représentants municipaux de 2005.

- De nouveaux pouvoirs législatifs souples et habilitants, en particulier la capacité à établir des programmes novateurs (comme le financement par de nouvelles taxes foncières) afin de soutenir les priorités communautaires et la revitalisation des quartiers, ont été conférés à toutes les municipalités. L'application de programmes de financement par de nouvelles taxes foncières a été autorisée en 2004-2005 par le Manitoba, qui élargissait ainsi les pouvoirs octroyés à la Ville de Winnipeg en 2003.

- L'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba soutient les projets qui encouragent des initiatives novatrices de recherche et de développement, en particulier ceux axés sur la commercialisation des technologies et l'élaboration de produits, les projets qui établissent des centres importants de développement alimentés par la recherche et procurant des retombées pour les entreprises locales, et les projets qui bâtissent des industries fondées sur le savoir au moyen de stratégies attirant et maintenant des chercheurs et des scientifiques très qualifiés au Manitoba. Par exemple, l'EPE soutient les activités de recherche et développement du Composite Innovation Centre en technologie composite, facilitant ainsi l'élaboration de nouveaux produits tout en contribuant à combler l'écart entre la recherche et la commercialisation de cette technologie.

- La Division des initiatives stratégiques urbaines dirige au nom du gouvernement provincial la négociation et la mise en œuvre d'une nouvelle entente tripartite sur le développement urbain à Winnipeg. Le protocole d'entente relatif à l'Entente, signé en janvier 2003, établit que la technologie et l'innovation seront une priorité de l'entente tripartite.

Prévention de la pollution et santé humaine

- Tous les bureaux dans les directions et sur le terrain ont continué de recycler des déchets solides et du papier usagé, recyclage qui a atteint un total de 9 780 lb; il s'agit de boîtes en aluminium, de papier et de carton, auxquels s'ajoutent maintenant les piles et le polystyrène.

- Le gouvernement a cessé d'utiliser du papier vierge et a accru ses achats de papier recyclé. Grâce à ces mesures, il utilise maintenant 100 % de papier recyclé, comparativement à 99,99 % en 2003-2004.

- Le bureau de Winnipeg de la Division de l'aménagement du territoire et du développement communautaire imprime désormais ses documents recto-verso (méthode qu'il utilisait déjà pour les photocopies). L'objectif est de réduire les achats de papier. Des instructions sur l'impression recto-verso ont également été transmises aux bureaux régionaux.

- Les programmes du FIMR et du FCIS visent précisément à réduire la production de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et à encourager l'application de technologies et de pratiques novatrices et durables afin de minimiser les émissions de gaz à effet de serre.

Réduction des émissions de combustibles fossiles

- Il a été recommandé à tous les ministères d'utiliser de l'éthanol-carburant (E10) dans les véhicules gouvernementaux. À mesure que les contrats de location arrivent à expiration, les véhicules sont remplacés par des véhicules E85 (on compte actuellement trois véhicules E85 dans un parc total de 66). Des évaluations sont effectuées régulièrement pour assurer l'usage de véhicules à faible consommation.

- L'usage d'autres moyens de transport a été encouragé et des supports pour vélos ont été installés près des édifices où le personnel en a fait la demande.

Développement économique communautaire

- La priorité stratégique Des collectivités durables, établie dans l'Entente de partenariat économique Canada-Manitoba, aide les dirigeants des régions rurales, des villes et du Nord du Manitoba à définir et à mettre à profit les possibilités locales pour stimuler le développement économique durable.

- Les programmes du FIMR et du FCIS ont tous deux des objectifs qui soutiennent la croissance de l'activité économique, y compris le tourisme.

Organisation des mesures d'urgence

La sécurité et la stabilité sont des facteurs importants pour bâtir la confiance nécessaire au développement durable. Un engagement à l'égard des préparatifs d'urgence renforce la résilience des collectivités et leur capacité à supporter des catastrophes, mais il réduit également les pertes tout en facilitant le rétablissement en cas de catastrophe.

Une grande part des activités de l'OMU Manitoba est consacrée à bâtir la capacité en matière de préparation d'urgence à l'échelon municipal, là où réside la responsabilité principale en gestion des urgences et des catastrophes. Ces activités comprennent l'aide technique à la préparation de plans d'urgence conformes aux exigences de la *Loi sur les mesures d'urgence* et l'offre aux municipalités de formation gratuite en gestion des urgences.

Le gouvernement provincial a réalisé en gestion des urgences des investissements pour acquérir les ressources techniques et spécialisées permettant d'aider les municipalités dans les cas qui pourraient dépasser leurs capacités. Les ressources importantes dans ce domaine forment une composante de base de la capacité de la province en matière de sûreté publique; ces investissements protègent la population manitobaine de pertes sociales et économiques catastrophiques, qui ont des répercussions directes sur la durabilité des collectivités.